

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1995)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

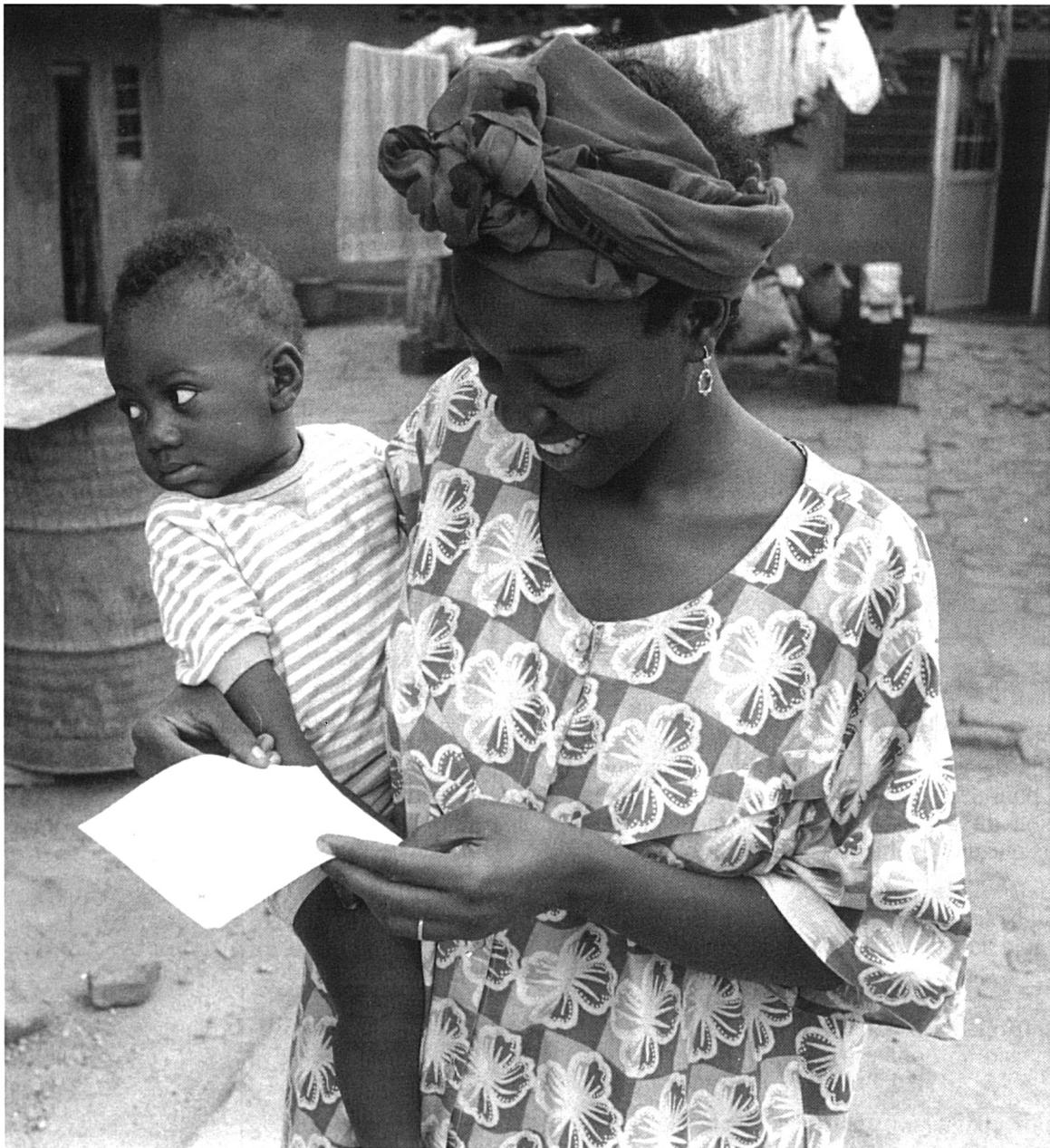
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CICR/C. Sattlberger

Soulager ceux qui souffrent de solitude et d'angoisse : les messages Croix-Rouge échangés entre les détenus et leurs proches leur permettent de rester en contact et leur donnent l'espoir de se revoir un jour. En 1995, le CICR a visité, en Afrique, 94 199 détenus qui ont ainsi pu, grâce à lui, recevoir ou envoyer plus de 75 000 messages.

Afrique occidentale

Délégation CICR :
Libéria

Délégations régionales CICR :
Abidjan, Dakar, Lagos

Afrique centrale

Délégations CICR :
Burundi, Rwanda, Zaïre

Délégation régionale CICR :
Yaoundé

Afrique australe

Délégation CICR :
Angola

Délégations régionales CICR :
Harare, Prétoria

Afrique orientale

Délégations CICR :
Éthiopie, Somalie, Soudan

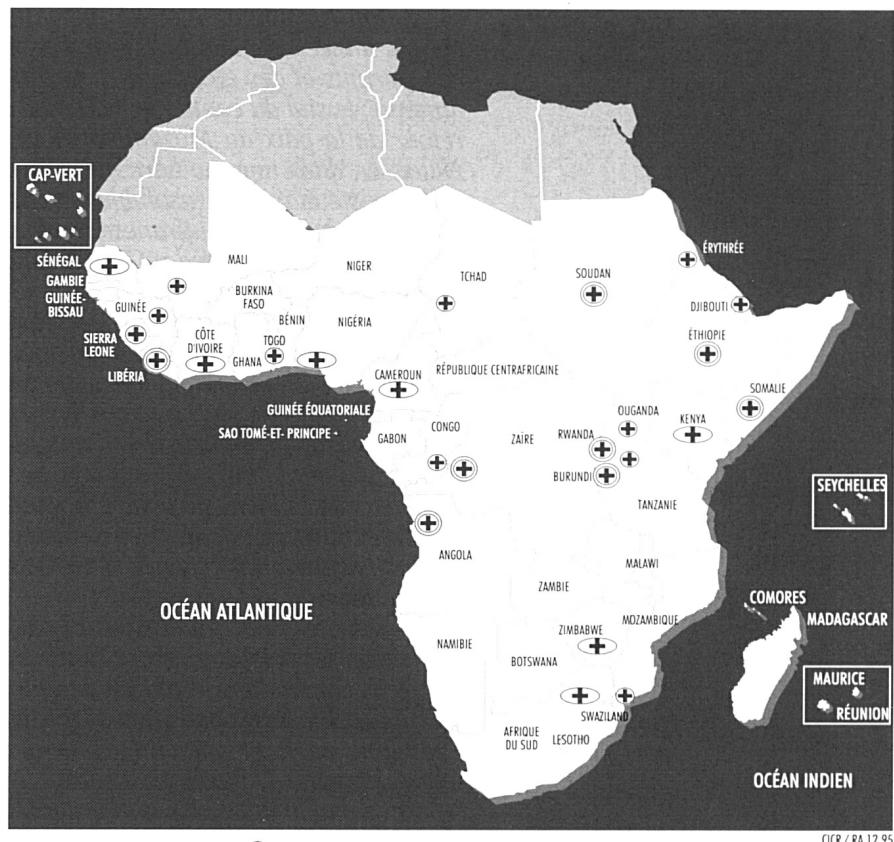
Délégation régionale CICR :
Nairobi

Personnel :

Expatriés CICR¹ : 440

Sociétés nationales¹ : 248

Employés locaux² : 3 619



Dépenses totales :

CHF 257 065 250

Répartition des dépenses : CHF

Protection/

Activités de recherches : 62 781 713

Secours matériels : 122 620 651

Assistance médicale : 27 745 144

Coopération avec les

Sociétés nationales : 4 553 447

Diffusion : 6 414 252

Soutien opérationnel : 19 313 073

Participation aux frais généraux : 13 636 970

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1995

AFRIQUE

Si l'on considère l'Afrique sub-saharienne dans son ensemble, 1995 aura été une année exceptionnelle à maints égards, avec à la fois des événements encourageants et des évolutions alarmantes. D'une part, le nombre de conflits a diminué; le sud du continent était bien engagé sur la voie de la stabilité, avec le retour de la paix au Mozambique, en Afrique du Sud (hormis au KwaZulu/Natal) et, dans une moindre mesure, en Angola. D'autre part, les conflits qui ont persisté étaient si insolubles et complexes qu'il semblait y avoir peu d'espoir de soulager les souffrances humaines qui en découlaient.

C'est dans la région des Grands Lacs que le CICR a rencontré les plus grandes difficultés. La situation au Burundi est devenue de plus en plus instable au fil de l'année, tandis que le Rwanda était encore loin d'avoir retrouvé la stabilité. En raison des conditions régnant dans ces deux pays, la région entière s'est trouvée dans un état d'appréhension pendant toute l'année, car un soulèvement important dans un pays ou dans l'autre aurait des répercussions considérables sur des parties du Zaïre, de la Tanzanie et de l'Ouganda. Le CICR s'est félicité de la décision de laisser davantage de temps au processus de rapatriement de près de deux millions de réfugiés rwandais, puisque la situation à l'intérieur du pays n'était manifestement pas encore propice à leur retour en masse. Néanmoins, le retour des réfugiés est resté un problème grave, lourd d'implications humanitaires.

Le Soudan s'est trouvé isolé à la fin de 1995, s'étant brouillé avec pratiquement tous ses voisins et avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Entre-temps, le conflit dans le sud est devenu plus complexe, les alliances entre les divers mouvements d'opposition se faisant et se dés faisant presque du jour au lendemain. Cette fragmentation du conflit a été rendue plus compliquée encore par la participation de forces étrangères.

La Somalie n'a pas sombré dans le chaos après le retrait de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) en mars, contrairement à ce que prévoyaient de nombreux observateurs. Mais des querelles internes au sein de la Somali National Alliance, des combats à Belet Huen et la prise de Baidoa en septembre ont été autant de signaux d'un retour à l'insécurité généralisée et aux conflits localisés qui avaient marqué 1991, après la chute de Syaad Barré. Le Somaliland a vécu un conflit ouvert, le gouvernement étant contesté par le clan Habr Gerhaji. La charia n'a cessé de gagner du terrain en Somalie, faisant figure de rempart contre la violence. Comme auparavant, le CICR a été confronté à l'urgence de répondre à des besoins humanitaires criants, tout en restant prudent et conscient du danger qu'il y avait à mettre en place la moindre infrastructure dans ce pays. Pour cette raison, la délégation a continué à maintenir sa base à Nairobi, et les missions menées régulièrement sur le terrain par des expatriés ont reçu l'appui d'un solide réseau de collaborateurs locaux sur place. Les opérations de secours ont été exécutées par des compagnies privées somaliennes, sous la supervision du CICR, formule qui a permis d'allier sécurité et efficacité.

En Sierra Leone, le mouvement d'opposition Revolutionary United Front a lancé, au début de l'année, une offensive massive qui n'a pas tardé à être

repoussée par l'armée. Les méthodes et moyens de guerre employés dans la contre-offensive ont augmenté l'intensité du conflit dans le pays, où les effets sur les civils ont été catastrophiques. Malheureusement, le CICR n'a pu aider comme il l'aurait voulu, car il n'a pas obtenu les garanties de sécurité nécessaires à son action avant la fin de l'année.

Au Libéria, la paix conclue en septembre a semblé vouloir durer. Mais les besoins humanitaires du pays sont restés gigantesques et de nombreux combattants n'avaient pas encore déposé les armes à la fin de l'année.

L'une des priorités du CICR en Afrique a été, en 1995 encore, de persuader les combattants d'adhérer aux règles du droit international humanitaire, et d'éviter ainsi des maux superflus, notamment chez les civils. Si la forme traditionnelle d'enseignement du droit humanitaire aux forces armées structurées a encore pu être utilisée dans beaucoup de pays, elle a cessé d'être une option viable dans un nombre toujours plus grand de contextes. Le délégué aux forces armées, basé à Nairobi, a organisé des cours sur le droit de la guerre et soutenu les efforts déployés par les diverses délégations du CICR pour faire intégrer ce droit à la formation de la police et des forces armées nationales. Le contact avec les nombreux groupes d'opposition fragmentés et souvent indisciplinés de différents pays a essentiellement été établi par l'intermédiaire des délégations locales du CICR. Celles-ci se sont employées à faire comprendre à toutes les personnes portant des armes que les civils et les blessés avaient droit au respect et qu'il convenait d'observer certaines normes de comportement minimales dans un conflit.

La mission du CICR auprès de l'OUA, qui lui avait accordé le statut d'observateur en 1992, lui permet non seulement d'acquérir une vision approfondie de la scène politique en Afrique, mais aussi de sensibiliser les gouvernements africains au rôle et aux activités du CICR dans le monde entier, et de leur faire prendre conscience de la nécessité de reconnaître et d'appliquer plus largement le droit humanitaire dans leurs pays respectifs.

Le gouffre qui ne cesse de se creuser entre l'Afrique riche et l'Afrique pauvre est demeuré un problème crucial en 1995. L'un des principaux sujets de préoccupation est le changement d'attitude récent des gouvernements donateurs, qui se détournent du développement et préfèrent l'intervention humanitaire d'urgence. Tant qu'il n'y aura pas de volonté internationale de s'attaquer aux causes premières du problème et d'aider les nations africaines à vaincre leurs difficultés économiques, le potentiel d'un mécontentement populaire demeurera une menace constante, qui viendra renforcer le risque de conflit dans de nombreux pays d'Afrique.



⊕ Délégation CICR

⊕ Bureau CICR

Afrique occidentale

LIBÉRIA

L'accord de paix signé à Accra (Ghana), en décembre 1994, a tenu les premiers mois de l'année. Toutefois, pendant que les chefs des diverses factions essayaient de mettre en œuvre l'étape suivante de cet accord, les combattants sur le terrain ont lancé une nouvelle vague d'attaques et de banditisme, provoquant le déplacement de milliers de civils, notamment dans le sud-est du pays. Les informations faisant état de harcèlements, de viols et de meurtres ont été monnaie courante. Le fait que les dirigeants des factions ne soient pas parvenus à s'entendre sur la composition et la présidence d'un Conseil d'État, comme le prévoyait l'accord de paix, a déclenché des manifestations massives à Monrovia, le 14 janvier, et l'imposition d'un couvre-feu par l'ECOMOG*.

Le sommet des chefs d'État de la CEDEAO*, qui s'est tenu le 17 mai à Abuja (Nigéria), a représenté un nouveau pas dans le processus de paix, sans toutefois être concluant. Cependant, la rencontre, au même endroit, en juin, entre le chef du

NPFL* et le président nigérian a été décisive, dans la mesure où elle a abouti à la réconciliation de ces deux ennemis de longue date, qui sont aussi les principaux acteurs du conflit.

Les factions combattantes du Libéria ont finalement signé un autre traité de paix dans la capitale nigériane, le 19 août, et la majorité des dispositions fixées dans les divers accords ont été respectées : le cessez-le-feu, entré en vigueur le 27 août, a généralement été observé ; tous les chefs des diverses factions se sont retrouvés à Monrovia, à la date prévue du 31 août ; un nouveau gouvernement, le LNTG II*, a été établi, avec des représentants de tous les principaux partis ; des régions du pays qui avaient été inaccessibles pour des raisons de sécurité ont été rouvertes et les déplacements ont pu se faire relativement librement ; et

* ECOMOG : *Economic Community Monitoring Group* (Groupe d'observation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest).

* CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

* NPFL : *National Patriotic Front of Liberia* (Front national patriote du Libéria).

* LNTG II : *Liberian National Transitional Government II*.

l'atmosphère de la capitale et d'autres villes accessibles a été paisible. Les chefs des factions se sont engagés oralement, à plusieurs reprises, à désarmer leurs combattants, reconstruire le pays et organiser des élections justes.

Sur le plan militaire, l'ECOMOG a annoncé, fin septembre, qu'il était satisfait du désengagement des troupes. Les seuls problèmes se sont produits au Lofa bridge, point stratégique de l'ouest du Libéria qui donne l'accès à la région diamantifère. Les deux ailes de l'ULIMO* ont continué à se battre pour obtenir le contrôle de cette région, violant le cessez-le-feu. Un incident grave est survenu à Gbarnga, où le NPFL aurait été attaqué par des combattants de l'aile Mandingo de l'ULIMO. Dans le feu de la bataille, trois véhicules appartenant à des organisations internationales ont été pris par des combattants du NPFL et un expatrié a été malmené. Les voitures ont été rendues peu après, mais les opérations humanitaires ont été interrompues pour un temps.

Le gouvernement de Monrovia a annoncé, le 30 novembre, qu'un accord avait été conclu entre le chef du NPFL et celui de la faction Mandingo de l'ULIMO, qui prévoyait la création d'une zone tampon garantissant la sécurité et la liberté de circulation des personnes dans le centre du pays, entre Gbalatuah et Ganglotia. Les deux leaders ont également donné l'ordre à leurs combattants de respecter la neutralité des forces de l'ECOMOG, qui commençaient à se retirer de Monrovia et à se déployer dans les zones contrôlées par le NPFL et l'ULIMO. Toutefois, un sérieux revers a été enregistré fin décembre, lorsque les soldats de l'aile Krahn de l'ULIMO ont attaqué la base de l'ECOMOG à Tubmanburg, et que de violents combats ont éclaté.

Activités en faveur de la population civile

Aucune action humanitaire d'importance n'avait pu être accomplie depuis septembre 1994, en raison du banditisme et de l'absence de garanties de sécurité crédibles de la part des diverses factions. L'assistance n'a pu parvenir que dans les comtés de Montserrado, Margibi et Grand Bassa — contrôlés par l'ECOMOG — jusqu'en septembre 1995, lorsque l'accès aux autres régions est devenu possible.

À partir de février, des milliers de personnes déplacées fuyant le conflit armé ont afflué dans la zone de Buchanan. Là, elles ont immédiatement reçu une assistance du CICR et de la Croix-Rouge du Libéria, qui a coopéré avec MSF* et AICF*, pour leur fournir des abris, de l'eau et d'autres formes d'aide. Les personnes déplacées ont également continué d'arriver dans le Grand Monrovia et de fuir en Guinée et en Côte d'Ivoire voisines, notamment à partir du sud-est du Libéria, afin d'échapper aux combats que se livraient le NPFL et le LPC* pour le contrôle de Maryland. Le conflit a même débordé, mi-juin, sur le territoire ivoirien.

* ULIMO : *United Liberation Movement of Liberia for Democracy*.

* MSF : Médecins sans frontières.

* AICF : Action internationale contre la faim.

* LPC : *Liberian Peace Council*.

EN 1995, LE CICR A :

- apporté son appui à deux centres de santé administrés par la Croix-Rouge du Libéria, traitant chacun 5 000 patients par mois, en fournissant des médicaments et du matériel médical, en versant des primes pour le personnel, et en améliorant l'approvisionnement en eau et les installations sanitaires;
- soutenu la clinique mobile de la Société nationale pour la prison centrale de Monrovia;
- visité 51 détenus aux mains de l'ECOMOG, du NPFL et du ministère libérien de la Justice, et agi en tant qu'intermédiaire neutre pendant la libération des détenus aux mains de ces autorités;
- distribué 104 tonnes d'articles non alimentaires (39 300 couvertures, 14 660 marmites, 12 tonnes de savon et 14,5 tonnes de vêtements) à près de 50 000 personnes déplacées.

Lorsque les hostilités entre les deux factions de l'ULIMO ont repris, mi-mai, au nord de la capitale, l'ECOMOG a entrepris de dégager la route menant aux comtés de Bomi et de Grand Cape Mount, et de placer des soldats issus de ses rangs à tous les postes de contrôle. Tubmanburg, Tiene, Bo Waterside et Kle Junction ont été déclarés « zones de sécurité ». Les civils ont alors commencé à se diriger vers Tubmanburg et se sont rapprochés des postes de contrôle, attirés par la sécurité retrouvée, certains laissant derrière eux leur village pillé, d'autres fuyant le travail forcé dans les mines. Le CICR a reçu, au milieu de l'année, des garanties de sécurité des chefs de la faction Krahn de l'ULIMO, concernant l'accès aux parties de Bomi et de Grand Cape Mount non protégées par l'ECOMOG.

La signature de l'accord de paix, mi-août, a conduit à la réouverture des routes menant au centre du Libéria. Les organismes humanitaires ont pu retourner à Upper Margibi et à Bong, ainsi que dans les comtés de Nimba et de Lofa, mais n'ont pas pu aller dans les autres régions, car, après cinq années de guerre, les routes étaient en trop mauvais état. Le CICR s'est rendu dans le centre du Libéria pour effectuer une tournée d'évaluation avec la Société nationale. Les cliniques de Gbarnga, Gbatala, Totota et Salala n'avaient rien reçu du CICR ou de la Croix-Rouge du Libéria depuis octobre 1994, et avaient ensuite été détruites. Un nouveau bâtiment a été trouvé pour celle de Gbarnga, qui a été rouverte par le CICR en décembre, pour que la population et les personnes déplacées puissent y être soignées. À Gbatala et Totota, de nouveaux bâtiments ont été repérés et les travaux de rénovation ont débuté à la fin de l'année.

Des distributions non alimentaires ont eu lieu à Tubmanburg, Klay et Gbah, ainsi qu'à des bénéficiaires identifiés, dans plusieurs centres nutritionnels et cliniques des parties occidentale et centrale de Monrovia.

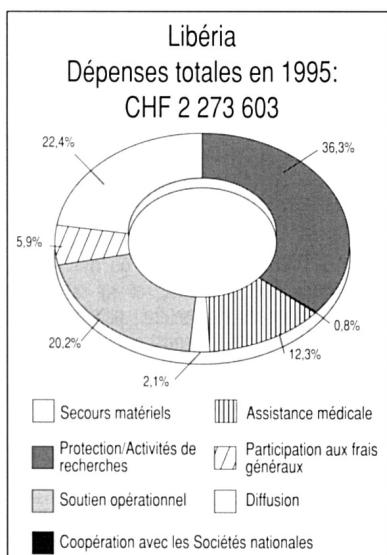
Les stocks de vivres de la base logistique du CICR pour le Libéria, située à Man, en Côte d'Ivoire, n'ont pas été utilisés, car les conditions de sécurité à l'intérieur du Libéria étaient trop risquées pour les convois de secours; ils ont été prêtés à l'UE* et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leur programme d'aide aux réfugiés en Côte d'Ivoire.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a poursuivi ses visites et son assistance, à Monrovia, aux détenus incarcérés en relation avec la tentative de coup d'État de septembre 1994. Les principaux conspirateurs n'ont pas été autorisés à recevoir d'autres visiteurs. Le procès des auteurs du complot s'est finalement terminé, et huit officiers de haut rang de l'AFL* ont été condamnés à sept ans d'emprisonnement, avec travaux forcés. Quatre autres officiers, bien qu'acquittés, sont restés en prison en raison de complications judiciaires jusqu'à décembre, date à laquelle deux d'entre eux ont été libérés.

* UE : Union européenne.

* AFL : *Armed Forces of Liberia* (Forces armées du Libéria).



Les délégués ont continué à visiter les autres détenus de la prison centrale de Monrovia, et leur ont fourni des médicaments et du matériel médical, ainsi que des articles de base, comme des couvertures, du savon et des bidons d'eau. En coopération avec la Croix-Rouge du Libéria, des bilans de santé réguliers des détenus ont commencé à être établis en mai, avec l'aide d'une clinique mobile. Une campagne de traitement de la gale a été effectuée en juin, pour tous les détenus. À la suite de quoi, la santé des prisonniers s'est nettement améliorée.

Le CICR a été invité, dans le cadre de l'accord de paix du 19 août, à donner une séance d'information au comité de désarmement, composé de l'Ecomog, de la MONUL*, du LNTG II et de toutes les factions, sur les procédures de libération des détenus. L'institution a offert son assistance pour toute libération, comme prévu dans l'accord. Le 9 novembre, le NPFL et les factions de l'ULIMO ont accepté de libérer leurs prisonniers, et il a été demandé au CICR de visiter les détenus, afin d'organiser leur transfert. Les détenus en question ont donc été visités par les délégués et, en décembre, ils ont finalement été relâchés et conduits à Monrovia, sous les auspices du CICR.

Rétablissement des liens familiaux

Conjointement avec une station radio locale, la délégation a commencé à transmettre, en février, un programme visant à réunir des familles dispersées par le conflit.

Plusieurs cas de recherches ont été résolus en 1995, et des mineurs non accompagnés ont été réunis à leur famille, à Monrovia. Pour traiter de telles situations, la délégation a continué à travailler étroitement avec d'autres organisations humanitaires actives au Libéria, notamment *Save the Children Fund*.

Nombre des messages Croix-Rouge reçus étaient destinés à des réfugiés se trouvant dans des camps en Guinée. Les collaborateurs libériens chargés des recherches ont travaillé avec le CICR à Conakry et la Croix-Rouge guinéenne pour créer un système de distribution efficace.

Activités de santé

La clinique de la Croix-Rouge du Libéria, à Buchanan, qui avait été établie en 1994 avec l'assistance du CICR, a continué d'être approvisionnée en médicaments et matériel médical. Jusqu'à 80 % des consultations ont été données à des personnes déplacées. Une salle d'attente et des latrines ont été construites avec l'aide du CICR.

Le CICR et la Fédération ont contribué à la remise à neuf de la clinique de la Croix-Rouge du Libéria, à Dolo. L'établissement a rouvert en avril, car de

* MONUL : Mission d'observation des Nations Unies au Libéria.

nombreuses personnes qui avaient fui leur foyer pendant les hostilités dans la région ont commencé à revenir dans la ville. Une assistance a également été fournie à l'hôpital JFK de Monrovia, administré par le ministère de la Santé. L'infirmière du CICR s'est régulièrement rendue dans l'unité du choléra et la section des urgences, et a distribué, quand cela était nécessaire, des liquides de perfusion intraveineuse.

La délégation a poursuivi son programme eau et assainissement, remettant en état les puits qui s'étaient asséchés et entretenant les pompes à main.

L'arrivée de fortes pluies, en juillet, a fait augmenter le nombre des personnes souffrant de diarrhées graves, et quelques cas de choléra sont apparus. Tous les hôpitaux ont ouvert des sections de traitement du choléra, à l'instigation de MSF-Belgique et en coopération avec le CICR.

Diffusion

Le travail de diffusion du CICR a visé les contingents de l'ECOMOG sur le terrain et au siège. Par ailleurs, le CICR a pu étendre ce programme à l'AFL et à la police nationale du Libéria, et commencer également des séances avec les combattants de la faction Krahn de l'ULIMO dans les comtés de Bomi, Grand Cape Mount et Margibi, et avec les combattants du NPFL dans le comté de Bong. Des séances ponctuelles ont été organisées à divers postes de contrôle, afin d'expliquer le mandat et les activités du CICR, de faire connaître les principes humanitaires et les règles de droit humanitaire de base, et de promouvoir le respect de l'emblème de la croix rouge.

La délégation a continué à apporter son soutien aux activités de diffusion de la Société nationale et, pendant le mois de mai, déclaré Mois de la Croix-Rouge par le gouvernement transitoire, Radio Monrovia a diffusé un programme spécial consacré à l'action de la Croix-Rouge.

ABIDJAN

Délégation régionale

(Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Sierra Leone et Togo)

La délégation régionale a repris, à partir du début de 1995, la responsabilité pour le Bénin, le Ghana et le Togo, couverts auparavant par Lagos. Les questions concernant le Burkina Faso et le Niger ont été traitées par la délégation régionale de Dakar. Les activités au Libéria ont continué d'être gérées par une délégation *ad hoc* à Monrovia, qui, tout au long de l'année, a travaillé étroitement avec la délégation régionale d'Abidjan, étant donné les répercussions, sur les pays environnants, de la situation qui régnait au Libéria. Abidjan a fourni un soutien logistique pour l'ensemble de la région côtière.

Dans le cadre de son programme de coopération avec les Sociétés nationales de la région, le CICR a financé un certain nombre de projets, comme des

activités d'information, des actions de diffusion et des améliorations apportées aux structures des Sociétés nationales.

CÔTE D'IVOIRE

Des troubles sont apparus, à partir d'avril, dans l'ouest du pays, où des centaines de milliers de réfugiés libériens s'étaient installés. Des factions libériennes avaient traversé la frontière et étaient entrées en Côte d'Ivoire, provoquant des affrontements qui ont fait des dizaines de victimes, dont des réfugiés, des résidents locaux et des membres des forces de sécurité ivoiriennes. Lorsque ces incidents ont éclaté, le CICR a envoyé une mission dans la région, pour préparer le terrain au cas où une action de l'institution serait nécessaire. Parallèlement, il a maintenu un contact régulier avec les autorités militaires et civiles de Côte d'Ivoire, ainsi qu'avec les principales ambassades et organisations non gouvernementales de la région. Les troubles ont pris des proportions alarmantes lorsqu'une incursion particulièrement violente dans la ville frontalière ivoirienne de Tai, dirigée contre la population réfugiée libérienne, a provoqué le déplacement de quelque 30 000 personnes, des Libériens en majorité. Conjointement avec la Société nationale, le CICR en a transporté 800 de Tai à Man, où ils ont ensuite été pris en charge par le HCR. Le CICR a également fourni à la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire l'aide logistique dont cette dernière avait besoin. En septembre, les délégués ont effectué une mission afin d'évaluer le délai dans lequel les 300 000 réfugiés libériens pourraient être rapatriés, et des signes indiquaient que la plupart souhaitaient rentrer à temps pour les élections de 1996. D'après différentes sources, quelque 12 000 réfugiés étaient déjà rentrés volontairement à la fin de l'année.

La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire a reçu, en août, une formation du CICR sur la préparation à l'urgence, dans la perspective des élections présidentielles et générales d'octobre et de novembre, qui se sont déroulées sans problème majeur.

Dans le cadre de son programme de diffusion, la délégation régionale a financé et donné un certain nombre de cours et de séminaires organisés par la Société nationale et/ou les forces de sécurité.

GHANA

Le nord du Ghana a de nouveau été le théâtre de violences, lorsque des affrontements interethniques ont éclaté en mars. Le CICR a assisté quelque 15 000 civils déplacés et autres personnes victimes des hostilités, en coopération avec les sections locales de la Croix-Rouge du Ghana. La participation de celles-ci à cette opération a montré combien elles étaient utiles aux communautés locales, convainquant même ceux qui y étaient opposés pour des raisons ethniques. L'opération de réhabilitation non alimentaire a aidé les personnes à se réinstaller dans leurs villages d'origine. Le CICR a également distribué des fournitures aux structures médicales rurales qui avaient souffert des troubles.

GUINÉE

Le CICR a établi, en 1995, des contacts réguliers avec les autorités guinéennes et les représentants du RUF*, grâce à sa présence permanente dans le pays. Ces contacts ont permis à l'institution de jouer un rôle direct dans la libération de 18 otages détenus par ce mouvement. La coopération et le dialogue avec la Société nationale ont progressé; et la Croix-Rouge a également été mieux perçue, comme l'a montré, en mai, le décret présidentiel reconnaissant l'emblème. Les activités de diffusion se sont poursuivies à l'intention des forces armées et de la police.

Un réseau de bureaux de recherche de personnes a été mis sur pied pendant l'année, conjointement avec la Croix-Rouge guinéenne, dans divers camps de réfugiés le long des frontières avec le Libéria et la Sierra Leone. En conséquence, les réfugiés ont pu écrire des messages Croix-Rouge à leurs proches restés chez eux.

La XXIII^e Conférence des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la conférence islamique s'est tenue du 9 au 13 décembre à Conakry. Elle a réuni 52 pays musulmans, avec 900 diplomates représentant une population de 935 millions de personnes en Afrique, en Asie et en Europe. La Conférence a adopté, à l'unanimité, une résolution sur la proposition du CICR en faveur de l'élimination des mines antipersonnel et sur le processus de déminage. Cette initiative a été une avancée majeure pour le CICR, puisque, pour la première fois, une organisation si respectée dans le monde islamique et comptant des pays producteurs de mines parmi ses membres a adopté une résolution en faveur de l'interdiction de ces engins.

SIERRA LEONE

La Sierra Leone est restée, pendant l'essentiel de 1995, un pays dévasté par le conflit armé et l'anarchie. Les attaques armées ont été monnaie courante et des personnes ont été prises en otages sans que l'on sache clairement si les auteurs de ces actes étaient des rebelles ou des factions de l'armée. Les forces du RUF ont semblé consolider leurs positions vers la fin mai, arrivant presque à Freetown. Au milieu de l'année, les forces gouvernementales, aidées par les soldats nigérians et guinéens, et par une compagnie de sécurité étrangère privée, ont repris certaines régions productrices de diamant tombées aux mains de l'opposition. Ces troubles continuels ont provoqué le déplacement de milliers de civils.

Dans ce contexte dangereux, fait de transactions d'armes, de drogue et de diamants à travers les frontières, il s'est avéré très difficile d'obtenir des garanties de sécurité pour des activités humanitaires. Néanmoins, le CICR a activement poursuivi son dialogue avec les deux camps, et il lui a été demandé d'aider au rapatriement d'un certain nombre d'otages capturés pendant

* RUF : *Revolutionary United Front* (voir *Sierra Leone*).

l'offensive du RUF début 1995. Deux marins arrêtés en avril 1994, un Russe et un Sierra-Léonien, ont été libérés et remis au CICR, à la frontière guinéenne, en janvier. Sept religieuses (une Brésilienne et six Italiennes) ont été relâchées en mars. Les dix expatriés restants (six Britanniques, un Allemand et trois Suisses) et six Sierra-Léoniens ont recouvré la liberté en avril, sous les auspices du CICR. L'opération s'est déroulée à la frontière guinéenne, et ils ont été transportés par le CICR à Conakry, où ils ont été remis à des représentants de leurs pays respectifs.

Des contacts de plus en plus constructifs avec le RUF et des négociations intenses avec le gouvernement sierra-léonien à Freetown ont permis au CICR d'obtenir les garanties de sécurité nécessaires à la mise en place de réunions, en juin, avec les chefs rebelles, auxquels il a expliqué son mandat et les plans qu'il avait pour remplir sa mission humanitaire dans l'est de la Sierra Leone. Le CICR a pu évaluer les conditions de vie et l'état nutritionnel des civils se trouvant à Kailahun et autour de la ville. Cette évaluation a révélé l'existence de carences flagrantes parmi une population de quelque 30 000 personnes. Beaucoup de civils de cette région de conflit n'ayant pu travailler leur terre en raison de la situation dangereuse sur le plan de la sécurité, les réserves alimentaires commençaient à manquer. Il est également apparu que près de 30 % des enfants de moins de cinq ans souffraient de malnutrition grave.

Le CICR a continué à tenter d'obtenir l'aval du gouvernement pour lancer une opération de secours d'urgence en faveur de la population civile. Le président Strasser a donné son accord verbal, mi-juillet, mais celui-ci n'a pas été confirmé, et les chefs militaires s'y sont ensuite opposés. Le président a officiellement accepté, fin septembre, l'offre de service du CICR, mais n'a pas pu autoriser l'institution à agir, pour des raisons de sécurité. Fin octobre, le chef de l'État a réitéré son acceptation d'une aide d'urgence pour le bastion rebelle de Kailahun, à condition que les distributions soient supervisées par les Nations Unies. Mais quelques jours après seulement, le gouvernement a lancé une offensive majeure dans cette région. La Société nationale était prête à évacuer les blessés et à guider les personnes déplacées vers des régions plus sûres, mais son assistance a été inutile car, peu après, l'armée a été affaiblie par le retrait des forces de sécurité étrangères et les combats se sont apaisés.

En tout, près de 40 % de la population étaient encore déplacés à la fin de l'année : 1,5 million de personnes l'étaient à l'intérieur de la Sierra Leone, tandis que 350 000 autres avaient cherché refuge dans les pays voisins, au Libéria ou en Guinée. La plupart des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays étaient groupées dans des zones contrôlées par le gouvernement dans l'est du pays, autour de Kenema, Koidu et Bo. Le CICR a envoyé une équipe, composée notamment d'un médecin, d'un nutritionniste et d'un délégué chargé des secours, afin d'évaluer leurs besoins. Toutefois, il a été impossible de lancer un programme d'assistance avant la fin de l'année, à cause du manque de sécurité. Bien que peu d'organisations humanitaires aient pu agir, MSF* a réussi à

* MSF : Médecins sans frontières.

ouvrir deux centres nutritionnels pour 1 100 enfants, aéroportant des vivres et des secours médicaux. La Société nationale a elle aussi été active dans cette région, distribuant de la nourriture à des dizaines de milliers de personnes déplacées. Le problème majeur a été que les villages sont restés inaccessibles par la route, en raison des embuscades continues.

Le CICR a visité, en septembre, les détenus incarcérés dans la prison centrale de Freetown. L'institution a également poursuivi son dialogue avec les autorités, afin d'obtenir l'accès aux personnes arrêtées en relation avec une tentative de coup d'État, commise en octobre 1995.

TOGO

Un climat d'instabilité a continué de régner au Togo, bien qu'aucune éruption majeure de violence ne se soit produite. La situation a été améliorée par le retour dans leur foyer de 131 000 réfugiés du Ghana et du Bénin. Toutefois, 6 000 autres réfugiés ghanéens sont restés dans le nord du Togo.

Les forces armées nationales ont commencé à incorporer l'enseignement du droit humanitaire à leurs programmes de formation, et la Croix-Rouge togolaise a organisé des cours de premiers secours et des séances de diffusion dans les trois plus grandes casernes du pays.

Le Togo a ratifié, en 1995, la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques.

DAKAR

Délégation régionale

(Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal)

Outre ses activités spécifiques au Mali et dans la région de la Casamance, au Sénégal, la délégation régionale a poursuivi sa coopération avec les Sociétés nationales de la région. Elle a organisé des séances de diffusion pour divers groupes-cibles, encouragé l'enseignement du droit humanitaire. Sur le plan pratique, elle a aidé à lutter contre des épidémies de choléra, développé la santé publique et donné des cours de premiers secours aux volontaires locaux.

CAP-VERT

À la suite d'une mission du CICR au Cap Vert, le ministre des Affaires étrangères a déposé, le 16 mars 1995 auprès du gouvernement suisse, les instruments d'adhésion de son pays aux Protocoles additionnels I et II. Le gouvernement du Cap-Vert a également fait une déclaration reconnaissant la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits.

GAMBIE

Une nouvelle tentative de contre coup d'État, le 27 janvier, s'est soldée par l'emprisonnement d'un certain nombre de personnes accusées d'avoir participé à l'opération, dont le vice-président et le ministre de l'Intérieur. Le CICR a visité 24 personnes arrêtées à cette occasion, et 80 autres détenus de sécurité incarcérés à la prison de Mile 2, ou dans des hôpitaux ou des casernes, pour des raisons liées aux événements de 1994.

GUINÉE-BISSAU

Le délégué régional s'est rendu en mission en Guinée-Bissau, mi-septembre, afin d'établir des contacts avec le gouvernement et la Société nationale, notamment dans le but de réactiver cette dernière et de renforcer ses structures.

Un rapport confidentiel concernant la visite du CICR à 14 détenus de sécurité, en décembre 1994, a été soumis aux autorités compétentes en février 1995.

MALI

La violence parmi les mouvements rebelles touareg et arabes, qui avait considérablement affecté la population civile pendant toute l'année 1994, a diminué en 1995, et la tension s'est relâchée grâce aux efforts de réconciliation entrepris à l'instigation des communautés victimes de cette violence. Toutefois, la paix est restée fragile. Le CICR a rouvert un bureau à Bamako, le 8 mars, avec un expatrié permanent, afin de suivre de plus près les événements dans le nord du pays et l'évolution de la situation au Niger et au Burkina Faso. Il a également ouvert un bureau à Tombouctou. Cette présence accrue lui a permis d'établir des contacts avec le gouvernement et les mouvements rebelles, de mettre sur pied des campagnes de santé publique et de nettoyage à Tombouctou, de fournir une assistance matérielle aux services sanitaires, afin d'aider à combattre les épidémies de choléra, enfin, d'organiser des séances de diffusion pour toute une série de groupes-cibles.

Treize détenus de sécurité ont été visités à Bamako, en mai, conformément aux critères habituels du CICR. L'institution a servi d'intermédiaire neutre dans la libération d'un détenu aux mains de l'un des mouvements rebelles.

Le délégué basé à Bamako a visité, en juillet, la population des régions les plus touchées par les pénuries de vivres et le manque d'hygiène et d'abris. Le CICR a informé les autorités et d'autres organisations humanitaires de la gravité de la situation, et leur a demandé d'intervenir. En août, l'institution a procédé à des distributions de semences et a amélioré les systèmes d'approvisionnement en eau, assistant ainsi plus de 10 000 personnes.

Des séances de diffusion ont été organisées à Gao pour les membres du comité régional de la Société nationale, les secouristes, les forces armées de la zone militaire de Gao et les membres de la commission créée pour suivre l'application de l'accord de paix national, signé en avril 1992.

NIGER

Le gouvernement nigérien et le mouvement de rébellion touareg ont signé, le 24 avril, un accord de paix qui aurait dû mettre fin à quatre années de combats. Celui-ci prévoyait notamment une amnistie générale, l'intégration de rebelles dans l'armée et une aide d'urgence à la communauté touareg dans le nord. Toutefois, les deux dernières dispositions de l'accord n'ont pas été appliquées, car un désaccord est apparu en mai entre le président et le premier ministre, provoquant une agitation politique au parlement. De nouveaux troubles ont également été signalés entre les Toubous et la population locale dans la région de Diffa, dans l'est du pays. Le délégué en poste à Bamako a effectué des missions à Niamey en mai, puis de nouveau en août, rencontrant un certain nombre de représentants du gouvernement et des rebelles. Le dialogue a été ébauché avec la milice arabe du Niger, afin d'obtenir l'accès à tout détenu qui pourrait être entre ses mains.

SÉNÉGAL

Le CICR a coopéré avec la Croix-Rouge sénégalaise fin mai, en fournissant une assistance pour plus de 2 800 personnes déplacées à la suite des combats entre l'armée sénégalaise et les rebelles du MFDC*, dans la zone frontalière avec la Guinée-Bissau. Les affrontements ont repris en Casamance, en janvier, et plusieurs missions ont été effectuées pour évaluer la situation des milliers de personnes déplacées dans cette région. Plus de 130 personnes ont été arrêtées à la suite de ces troubles. Le CICR s'est efforcé, à maintes reprises, d'obtenir l'accès aux détenus. Les autorités ont déclaré qu'elles ne s'opposaient pas, en principe, aux visites du CICR. À la fin de l'année, des discussions étaient toujours en cours concernant l'accès aux détenus de Casamance.

LAGOS Délégation régionale (Nigéria)

La situation est restée instable au Nigéria en 1995, bien que le pays n'ait pas été autant au bord du gouffre que les spéculations internationales auraient pu le faire penser. En conséquence, le CICR a continué à suivre l'évolution des événements, afin de conserver une vue claire et indépendante d'un contexte d'une telle importance sur le plan géostratégique. En effet, étant donné la taille et l'influence du Nigéria, des troubles dans ce pays pourraient avoir de graves répercussions sur une grande partie du continent africain.

* MFDC : Mouvement des forces démocratiques de Casamance.

Si l'on ne pouvait pas parler d'un conflit au Nigéria en 1995, certains des événements politiques qui ont marqué l'année n'ont pas été exempts de violence. Dans la péninsule de Bakassi, qui avait été le théâtre d'affrontements farouches, en 1994, entre les troupes nigérianes et camerounaises, de nouveaux combats auraient fait 20 nouvelles victimes. Cependant, quelques progrès ont été accomplis dans cette région après l'intervention du CICR pour obtenir la libération de plusieurs détenus. Un soldat camerounais capturé par les forces armées nigérianes dans la péninsule et visité deux fois par le CICR a été libéré en janvier et rapatrié au Cameroun. En février, les autorités nigériaines ont remis à l'ambassade camerounaise deux policiers capturés lors du différend frontalier.

Le quartier général de la défense a annoncé, début mars, qu'une tentative de coup d'État avait été déjouée et que 29 officiers et civils, ainsi que deux anciens généraux, avaient été arrêtés.

Les affrontements qui ont éclaté en mai entre les communautés chrétiennes et musulmanes ont fait une trentaine de morts dans la ville de Kano, dans le nord du pays. L'ordre a été rétabli lorsque des renforts de police sont arrivés, et les autorités ont imposé un couvre-feu, du crépuscule à l'aube. Néanmoins, la tension est restée élevée, notamment après qu'un groupe appelé *Jammatu Tajdidi Islamyia*, inconnu jusque là, a commencé à distribuer des tracts engageant vivement les non-musulmans à quitter la ville. La Croix-Rouge du Nigéria a augmenté la capacité de sa section de Kano. Toutefois, elle n'a pas pu intervenir en raison de la nature religieuse des troubles, mettant ainsi en lumière le problème de l'acceptabilité de l'emblème de la croix rouge dans cette région largement musulmane.

Les activités politiques ont de nouveau été officiellement autorisées fin juin. Cette mesure a conduit à l'apparition de quelque 60 partis nouveaux, phénomène qui a rendu plus difficile toute tentative de former un parti d'opposition cohérent.

Le chef de l'État a annoncé, le 1^{er} octobre, que la transition de l'autorité militaire à l'autorité civile durerait trois ans, les derniers militaires devant avoir quitté le pouvoir au 1^{er} octobre 1998.

En novembre, alors que le Nigéria était publiquement félicité pour sa participation suivie au processus de paix au Libéria, neuf membres du MOSOP*, dont l'écrivain Ken Saro-Wiwa, ont été pendus. Cet acte a profondément choqué la communauté internationale et suscité de vives critiques du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Coopération avec la Société nationale

Lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale annuelle de la Croix-Rouge du Nigéria, qui s'est tenue en mars, les réformes structurelles proposées en mai 1994 par la Société nationale, le CICR et la Fédération ont été approuvées.

* MOSOP : *Movement for the Survival of the People of Ogoni*.

La branche de l'État de Lagos a ouvert dans la ville de Lagos plusieurs nouveaux postes d'urgence, qui se sont tenus prêts à intervenir lors de la période qui a précédé l'anniversaire, le 12 juin, des élections présidentielles annulées de 1993. Toutefois, le pays est resté étonnamment calme.

Un séminaire commun de diffusion de la Société nationale et du CICR à l'intention des collaborateurs de la Croix-Rouge et des représentants des médias locaux s'est tenu à Benin City (État d'Edo) et des programmes de préparation à l'urgence ont été mis sur pied dans cette région.

La Société nationale a commencé, en juin, à publier de nouveau son bulletin d'information, pour la première fois depuis trois ans. L'opération a été en partie subventionnée par le CICR.

Diffusion

La délégation régionale a poursuivi ses cours de diffusion pour les officiers supérieurs des forces armées au *National War College*. Ces cours ont porté sur la prochaine Conférence d'examen de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques, sur la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que sur les travaux de suivi de la Conférence internationale de 1993 pour la protection des victimes de la guerre. La délégation a aussi organisé des cours de perfectionnement complétant les cours de formation dispensés en 1994 aux officiers du *Command and Staff College*, pendant lesquelles des documents sur le droit humanitaire ont été préparés pour le programme de 1996.

Des contacts réguliers ont été maintenus avec les médias nigérians. Plusieurs programmes de radio et de télévision, diffusés notamment par des stations indépendantes nouvellement créées, ont été consacrés à la Croix-Rouge et à ses activités dans le monde entier.

Afrique centrale

BURUNDI

Des changements politiques en série ont émaillé le premier trimestre de l'année au Burundi et entraîné une dégradation notable des conditions de sécurité. À la mi-février, le président de l'Assemblée nationale et le premier ministre avaient tous deux démissionné, et le nouveau gouvernement n'a été constitué que le 1^{er} mars. Le manque de confiance envers les nouvelles autorités est devenu de plus en plus tangible au cours des semaines suivantes : le 24 mars, la violence a déferlé sur Bujumbura, des échauffourées ayant éclaté entre l'armée et des bandes d'extrémistes armés. Des milliers de civils ont alors fui la capitale pour se réfugier dans la campagne environnante ou au Zaïre.

Entre-temps, dans les provinces, les attaques lancées contre des objectifs militaires ont donné lieu à des actions de représailles. Principalement dirigées contre les civils, celles-ci ont fait un grand nombre de morts. En outre, de violents affrontements se seraient produits à plusieurs reprises entre personnes déplacées et population locale.

En mai, la prolifération de bandes armées hutues, d'une part, et de groupes de miliciens tutsis, d'autre part, est venue encore détériorer davantage les conditions de sécurité. La multiplication des attaques lancées par les unes et les autres a provoqué le déplacement ou la dispersion d'un nombre toujours croissant de familles. De plus, devant les menaces et les agressions contre les organisations humanitaires, de nombreuses organisations non gouvernementales et institutions des Nations Unies hésitaient à poursuivre leur travail dans les régions troublees du pays. Le CICR a donc étendu sa zone d'opérations et déployé ses activités dans les régions qui ne bénéficiaient plus de leur assistance.

À fil des mois, le conflit a gagné en intensité. En juillet et août, la situation s'est gravement détériorée, tant dans la capitale même et ses environs que dans les provinces du nord-ouest (Bubanza, Cibitoke et Kayanza). Début juillet, les députés les plus extrémistes du FRODEBU* ont quitté le Parlement et sont partis pour Uvira, au Zaïre, où le «noyau dur» de l'opposition avait déjà établi



CICR / RA 12.95

* FRODEBU : Front pour la démocratie au Burundi.

EN 1995, LE CICR A :

- enregistré 1 673 nouveaux détenus et visité régulièrement 2 143 personnes incarcérées;
- réuni 491 familles dispersées par le conflit;
- collecté 115 544 messages Croix-Rouge et en a distribué 100 367;
- fourni des secours non alimentaires à 345 000 personnes déplacées;
- fourni des semences et des outils à quelque 175 000 personnes affectées par le conflit;
- distribué quotidiennement de l'eau à plus de 100 000 personnes.

sa base. Cet affaiblissement du gouvernement provoqué par les dissensions politiques, les attaques continues lancées par des groupes rebelles réfugiés dans les zones urbaines et les vastes opérations d'épuration menées par les milices et certaines sections de l'armée ont contribué à l'aggravation de la situation sociale et économique du Burundi.

D'autres régions du pays n'ont pas échappé à la violence, bien que les flambées de violence y aient été plus isolées, tout au moins jusqu'à la fin de l'année, lorsque les affrontements se sont étendus à différentes provinces, y compris la région de Karuzi, provoquant le déplacement de plus de 20 000 personnes. Même le sud, qui avait été relativement épargné par la violence, a été affecté par une importante opération militaire vers le début du mois de novembre. Des combats ont en effet éclaté entre les insurgés hutus du FROLINA* et l'armée qui les accusait de lancer des attaques à partir de leurs bases situées en Tanzanie.

Activités en faveur de la population civile

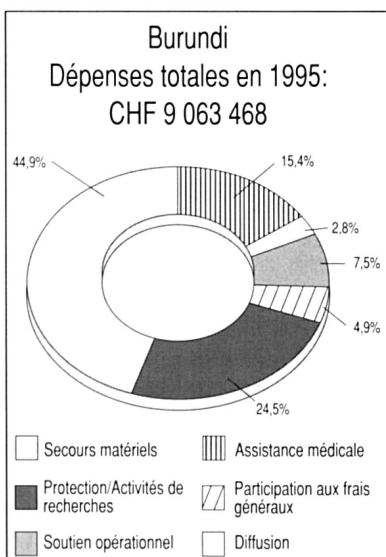
Tout au long de l'année, les délégués du CICR au Burundi se sont rendus dans les zones de troubles et se sont efforcés de tempérer l'animosité régnant entre les communautés rivales. Ils y sont parvenus indirectement, par leur présence physique et, plus directement, en fournissant aux personnes déplacées des renseignements sur la situation dans leurs communes d'origine et en s'entretenant avec les autorités et les responsables locaux. Ils ont contribué à dissiper les rumeurs et suggéré des moyens de réduire les tensions. Lorsque les flambées de violence locales avaient fait des victimes, le CICR a évacué les blessés sur des établissements médicaux et assuré leur protection jusqu'au moment où les patients ont été en mesure de rentrer chez eux.

Par ailleurs, les délégués sont régulièrement restés en contact avec toutes les autorités, militaires, politiques et civiles. Ils les ont tenues informées des activités menées par le CICR dans l'ensemble du pays et leur ont présenté les constatations qu'ils avaient faites. Ils ont également rappelé aux autorités leurs responsabilités en matière de protection de la population civile, ainsi que leur obligation d'agir conformément au droit international humanitaire et de respecter l'emblème de la croix rouge.

Au cours de l'année, il y a eu des centaines de milliers de victimes civiles au Burundi: outre les personnes tuées (plus de 200 par semaine), des milliers de personnes ont été blessées et des dizaines de milliers ont été soit déplacées soit dispersées, vivant ensuite dans des camps dans le pays ou à l'étranger. De nombreux survivants ont tout perdu pendant les combats: au fur et à mesure qu'ils quittaient leurs maisons, celles-ci étaient systématiquement pillées et détruites, tandis que leurs champs et leurs récoltes étaient incendiés.

Dans plusieurs régions, les installations hydrauliques et électriques ont été sabotées. La population s'est trouvée privée d'eau potable et d'électricité et de nombreux aspects de la vie économique ont été perturbés, en particulier dans la capitale.

* FROLINA: Front pour la libération nationale.



Alimenté par certaines rumeurs largement répandues, le climat général d'instabilité a contraint les organisations humanitaires à abandonner certaines provinces et à laisser celles-ci sans aucune forme d'assistance, notamment dans le domaine médical. De son côté, le CICR s'est efforcé de poursuivre ses activités dans l'ensemble du pays, mais il a dû restreindre ses mouvements dans les zones où se déroulaient des combats, ainsi que dans les collines qui avaient été délibérément rendues inaccessibles. Dès la mi-août, l'institution s'est donc trouvée empêchée d'atteindre la majorité des personnes vivant dans les provinces de Cibitoke et Bubanza.

Le CICR a repris ses activités dans la province de Cibitoke vers la fin octobre, mais celles-ci ont rapidement été interrompues en raison de graves incidents de sécurité: le 28 octobre, un camion-citerne du CICR transportant de l'eau a sauté sur une mine et, le 6 novembre, un convoi du CICR est tombé dans une embuscade et un collaborateur burundais de l'institution a été tué. La délégation de Bujumbura a immédiatement lancé une vaste campagne d'information pour faire mieux connaître le rôle joué par le CICR au Burundi et promouvoir le respect des principes humanitaires fondamentaux.

En novembre, le délégué général pour l'Afrique a rencontré le président du Burundi, le ministre de l'Intérieur et le ministre des Affaires étrangères, ainsi que les responsables de l'armée et de la gendarmerie. Tous ont exprimé le souhait de voir le CICR reprendre son action humanitaire dans les régions affectées par le conflit. Le délégué général a également rencontré des représentants du FDD* et du parti d'opposition *Palipehutu**. Eux aussi se sont déclarés favorables au retour du CICR dans ces régions.

Néanmoins, bien que le CICR soit quasi-unaniment accepté par toutes les parties, les événements survenus en décembre ont contraint l'institution à suspendre temporairement toutes ses activités au Burundi. Le 6 décembre, de violents combats ont éclaté entre l'armée burundaise et des groupes armés hutus, tant à Bujumbura même que dans les environs, et se sont poursuivis pendant trois jours. Durant les hostilités, le CICR a évacué plus de 50 blessés vers les hôpitaux. Dans la nuit du 8 décembre, une grenade a été lancée sur l'un des hôpitaux où certaines victimes étaient soignées, blessant 20 patients et tuant deux gardes-malades. Le CICR a lancé un appel aux parties en leur demandant de respecter les blessés et l'emblème de la croix rouge.

Le lendemain, un véhicule de la Croix-Rouge de Belgique qui évacuait un soldat blessé et deux de ses camarades, qui n'étaient pas en armes, a été stoppé par des éléments armés. Pendant que l'infirmière de la Croix-Rouge de Belgique qui se trouvait à bord du véhicule discutait avec les hommes armés, les trois passagers ont essayé de s'enfuir. L'un d'eux a réussi à s'échapper, mais le CICR a appris par la suite que les deux autres avaient été tués. L'infirmière et le chauffeur n'ont subi aucun mal et ont pu poursuivre leur route. Le 13 décembre, interviewé par la radio nationale, le soldat qui avait pu s'échapper a

* FDD : Forces pour la défense de la démocratie.

* *Palipehutu* : Parti pour la libération du peuple hutu.

prétendu que le CICR avait remis ses compagnons aux hommes armés. Dans les quelques heures qui ont suivi, un véhicule du CICR a été volé sous la menace des armes à Bujumbura. Une résidence d'OXFAM, située à côté du bureau du CICR à Gitega, a par ailleurs été atteinte par des coups de feu et par deux grenades. Une troisième grenade a explosé dans les bâtiments de l'AICF* à Gitega. À la suite de ces incidents, le CICR a restreint les mouvements de son personnel expatrié dans le pays, en attendant de pouvoir obtenir, de la part des plus hautes autorités, les explications et les rectificatifs nécessaires relatifs à ces faits.

À la fin de l'année, le CICR se trouvait toujours dans l'impossibilité de travailler au Burundi, ce qui a eu de graves répercussions sur la santé et la sécurité d'une partie importante de la population. En effet, le CICR avait été la seule organisation humanitaire ayant accès à plusieurs provinces, dont les plus affectées par le conflit.

Activités en faveur des détenus

En 1995, le CICR a enregistré des détenus, observé leurs conditions de détention et pris note des endroits successifs où ils se trouvaient pour empêcher les mauvais traitements et les disparitions. Parallèlement, il a encouragé les autorités pénitentiaires à améliorer les conditions de vie des personnes incarcérées et à les rendre conformes à des normes acceptables. Les délégués ont eu un accès illimité aux personnes détenues dans les prisons, les postes de police et les lieux de détention administrés par la gendarmerie. Des rapports contenant les constatations des délégués et suggérant des améliorations ont régulièrement été remis aux autorités concernées. Par ailleurs, tous les lieux de détention visités ont bénéficié d'une assistance matérielle, consistant notamment en produits de nettoyage, couvertures, savon et récipients à eau.

Les médecins du CICR ont visité les lieux de détention pour organiser l'hospitalisation des cas graves, dont ils ont ensuite suivi l'évolution. Ils ont distribué des médicaments et du matériel médical aux services de santé des établissements pénitentiaires.

Le nombre de détenus de sécurité visités par le CICR au Burundi a augmenté de manière constante tout au long de l'année. Fin 1995, plus de 1 670 nouveaux détenus avaient été enregistrés, le nombre total atteignant 2 143.

Rétablissement des liens familiaux

La délégation de Bujumbura a collecté 115 544 messages Croix-Rouge et en a distribué 100 367 dans le contexte de la crise rwandaise, ceci principalement par le canal de six bureaux ouverts dans les camps de réfugiés du nord du Burundi. Le CICR a également enregistré, au Burundi, 12 342 mineurs rwandais non accompagnés, dont 491 ont pu être réunis avec leur famille.

En outre, le CICR a assuré la collecte et la distribution des messages Croix-Rouge échangés entre les détenus et leur famille.

* AICF: Action internationale contre la faim.

Activités médicales

L'équipe médicale du CICR a évalué les besoins en matière de santé dans les zones affectées par les troubles et remis des secours médicaux à 95 établissements de santé et 17 hôpitaux, dans certains cas sur une base régulière. Plus de 475 blessés ont été évacués sur des établissements médicaux par des délégués du CICR qui ont procédé à leur enregistrement et ont ensuite suivi leur cas.

L'équipe a également observé l'évolution des conditions sanitaires dans les camps de personnes déplacées bénéficiant de l'assistance matérielle du CICR. Des distributions de savon ont eu lieu fréquemment pour améliorer l'hygiène.

En septembre et en octobre, le CICR a mis une clinique mobile au service des personnes vivant dans les régions où il était impossible de recevoir des soins médicaux.

Eau et assainissement

Entre avril et juin, les spécialistes du CICR ont réalisé une grande enquête sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Un certain nombre des installations ont pu être immédiatement remises en état de fonctionner. Un programme plus vaste de travaux devait débuter début août. Il prévoyait la remise en état des systèmes d'adduction gravitaire dans trois provinces, la construction de latrines et l'installation de points de distribution d'eau dans 25 camps de personnes déplacées. Toutefois, ce programme a été considérablement ralenti par une urgence survenue mi-août : dans la plaine de l'Imbo, au nord-ouest de Bujumbura, quelque 100 000 résidents ou déplacés ont été privés d'eau par suite de flambées de violence dans les collines avoisinantes. Un plan d'action d'urgence a été rapidement mis en place, au moment même où des épidémies de diarrhée et de choléra commençaient à se propager au sein de la population. Fin septembre, dix réservoirs avaient été installés, approvisionnés par des camions-citernes transportant jusqu'à 100 000 litres d'eau par jour, de même qu'une unité mobile de purification de l'eau fournissant 5 000 litres d'eau potable à l'heure. Ce programme d'urgence s'est poursuivi d'août à fin octobre, date à laquelle il a dû être suspendu en raison d'un certain nombre d'incidents de sécurité.

Le CICR a également recherché d'autres moyens d'assurer l'approvisionnement en eau. Un certain nombre de projets — consistant notamment à forer de nouveaux puits, à en réparer d'autres et à mettre sur pied des systèmes de récupération de l'eau de pluie — ont été réalisés.

En octobre, le CICR a lancé, dans les provinces de Gitega, Ruyigi et Muramvya, un vaste programme visant à fournir aux services des eaux locaux le matériel nécessaire pour l'entretien des réseaux de distribution.

D'autres projets, tels que la construction de latrines, ont été entrepris pour améliorer l'hygiène dans 15 camps accueillant des personnes déplacées dans différentes régions du pays.

Secours

Dès le début de l'année, le CICR a assisté des groupes vulnérables dans dix provinces affectées par la violence. Quelque 345 000 personnes déplacées, regroupées dans des camps ou dispersées à travers ces provinces, ont reçu des marmites, des jerrycans, des couvertures, du savon ainsi que des bâches de plastique destinées à la construction d'abris. Soucieux d'aider la population déplacée à retrouver un certain degré d'autosuffisance et de dignité, tout en écartant les risques de famine, le CICR a également distribué des semences et des outils à environ 175 000 personnes.

Diffusion/information

La délégation a remis aux instructeurs des forces armées un manuel destiné à les convaincre de la nécessité d'enseigner à leurs soldats les règles essentielles de la guerre. Le manuel a été présenté lors d'un séminaire de deux jours réunissant 32 instructeurs.

Les délégués ont également été invités à participer à divers séminaires organisés localement et destinés à différents publics (personnel des administrations pénitentiaires, travailleurs sociaux, officiers de police et membres d'autres professions). Le CICR a profité de cette occasion pour présenter son mandat et ses activités et pour attirer l'attention sur la distinction entre droit international humanitaire et droit des droits de l'homme.

En prévision du retour des réfugiés rwandais, les délégués se sont rendus dans les sept camps du HCR situés dans le nord du Burundi. Ils y ont expliqué la nécessité de respecter au moins des normes minimales de comportement humanitaire.

Pas moins de 25 000 personnes ont assisté à une représentation théâtrale, donnée dans différentes régions du pays, illustrant les normes de base du comportement humanitaire à respecter dans des périodes de troubles comme ceux que traverse aujourd'hui le Burundi. La pièce a également été diffusée à deux reprises par les chaînes nationales de télévision et de radio.

Dans trois provinces, plus de 2 000 personnes venant de différents horizons (notamment autorités locales, personnes déplacées et élèves de l'enseignement secondaire) ont assisté à la projection d'un film présentant les principes du comportement humanitaire. Parallèlement à cette campagne d'information, le personnel chargé de la diffusion a élaboré des dossiers de travail, spécialement conçus pour chaque échelon du système éducatif du Burundi.

La presse locale étant dominée par les rumeurs que les groupes extrémistes répandaient sur les organisations humanitaires, l'association *Synergies Africa* a organisé en juillet, à Nairobi, un séminaire à l'intention de journalistes du Burundi et d'autres pays de la région. Le CICR a participé au séminaire, permettant à une quinzaine de représentants de la presse locale de se familiariser avec les activités et les modes de fonctionnement de l'institution.

Vers la fin de l'année, les menaces et les attaques contre le CICR se sont multipliées. D'énormes efforts ont été déployés pour informer la presse burundaise du mandat spécifique du CICR. Des spots ont été produits pour la radio et la télévision et des interviews ont été accordées aux médias pour faire mieux comprendre la neutralité de l'institution et promouvoir le respect de l'emblème de la croix rouge.

En outre, des présentations *ad hoc* de l'action et du mandat du CICR ont été organisées à l'intention du grand public, principalement dans des établissements d'enseignement et à l'intention de divers groupes sociaux.

RWANDA

Une année après le génocide de 1994, le Rwanda connaissait encore plusieurs types de problèmes humanitaires. La population restait profondément marquée par le génocide et la reconstruction de ce pays ravagé venait à peine de commencer. La communauté internationale s'était initialement engagée à apporter son aide aux autorités rwandaises dans les domaines de la reconstruction et du développement, mais l'assistance financière requise tardait à arriver. De plus, fin 1995, le système judiciaire rwandais n'était toujours pas prêt à assumer la responsabilité de poursuivre en justice les coupables des massacres et de garantir l'instauration de la légalité. Le changement de gouvernement, en août, a conduit à une nouvelle attitude, et une ligne plus ferme a été adoptée en matière de sécurité interne et de relations avec la communauté internationale. Entre-temps, la MINUAR*, dont le mandat avait été reconduit en juin pour une période de six mois, a vu, en décembre, sa mission modifiée : à la demande du gouvernement rwandais, son dernier mandat devait prendre fin en mars 1996.

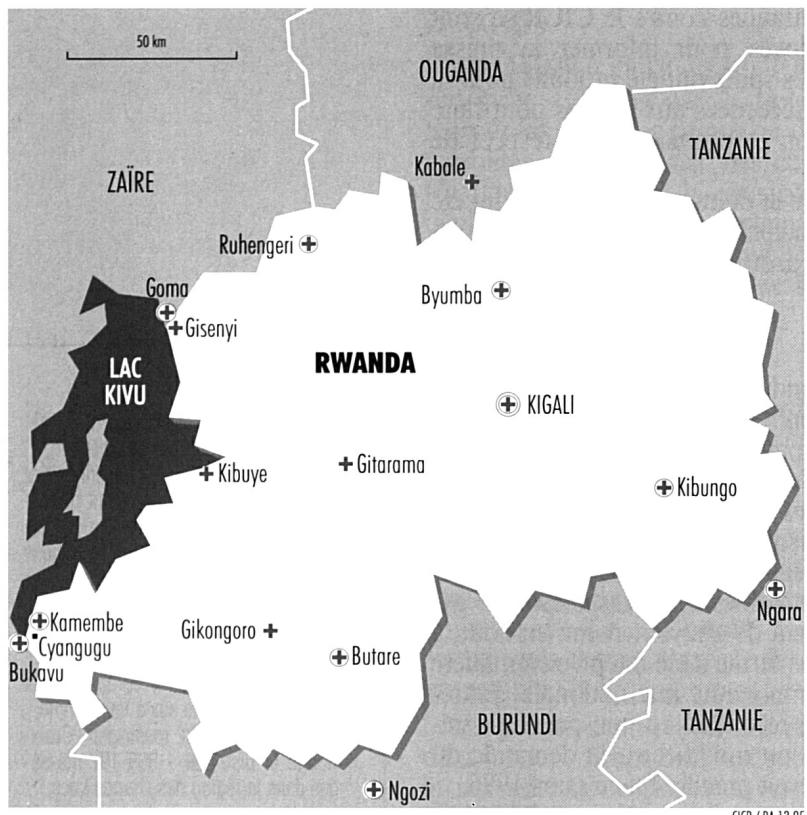
Ces développements ont incontestablement joué un rôle crucial, mais l'ampleur des problèmes humanitaires qui rongeaient le Rwanda était bien plus considérable encore. Plus de 1,8 million de réfugiés vivaient encore dans des camps au Zaïre, en Tanzanie et au Burundi : le retour de ces populations dans leurs lieux d'origine conditionnait assurément la stabilité dans la région. Or, les conditions prévalant au Rwanda n'étaient pas favorables à un tel retour en masse. De plus, de toute façon, la grande majorité des réfugiés étaient sérieusement dissuadés de rentrer dans leur pays par les chefs de la milice *Interahamwe*, ainsi que par les fonctionnaires du gouvernement précédent.

Les quelques milliers de réfugiés qui sont, malgré tout, rentrés chez eux ont été confrontés à deux problèmes majeurs. Premièrement, un grand nombre d'entre eux ont été accusés, souvent de manière arbitraire, d'avoir pris part au génocide de 1994. Le système judiciaire n'étant pas encore en mesure de traiter les milliers de cas en suspens, les accusés ont été placés en détention (voir le chapitre ci-après). Deuxièmement, de nombreux réfugiés ont trouvé, à leur retour, d'autres occupants sur leurs terres. Ceux-ci prétendaient souvent qu'à l'origine,

EN 1995, LE CICR A :

- enregistré et visité régulièrement 70 891 détenus, dans 250 lieux de détention;
- amélioré l'accès aux soins médicaux et à l'eau, et fourni régulièrement des vivres et d'autres secours à 42 000 personnes incarcérées dans les 14 prisons du pays, contribuant ainsi fortement à réduire le taux de mortalité élevé parmi les détenus;
- centralisé les informations concernant 87 158 enfants non accompagnés et réuni 2 700 d'entre eux à leur famille;
- collecté 1 525 782 messages Croix-Rouge et distribué 1 305 197 messages dans la région des Grands Lacs;
- fourni des vivres et d'autres secours aux personnes déplacées à l'intérieur du Rwanda, à celles retournant dans leurs lieux d'origine et aux résidents des régions où des personnes étaient revenues en grand nombre (560 000 bénéficiaires en janvier, 360 000 par mois au cours du second semestre);
- fourni aux résidents et aux personnes revenues chez elles des semences, des outils et des rations alimentaires d'appoint (75 000 familles en janvier/février et 65 000 familles en septembre);
- délégué des projets à des Sociétés nationales participantes (Allemagne, Australie, États-Unis, France et Suède) pour la remise en état de 14 centres de santé dans les régions de Gitarama, Kigali et Byumba et du réseau d'approvisionnement en eau des préfectures de Kibuye, Gisenyi et Ruhengeri.

* MINUAR : Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda.



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

⊕ Bureau CICR

tre nécessité impérieuse : enregistrer les enfants non accompagnés, garder leur trace au fur et à mesure de leurs déplacements et, à terme, les réunir avec leur famille. En outre, en leur fournissant des semences et des outils, le CICR a permis aux familles vulnérables de prendre un nouveau départ dans la vie.

Tout au long de l'année, le CICR a maintenu des contacts étroits et réguliers avec le gouvernement rwandais ainsi qu'avec les autorités des autres pays de la région. Dans le but d'examiner différents moyens de résoudre la crise rwandaise, une série de rencontres internationales ont été organisées et ont réuni les gouvernements concernés, la communauté des donateurs et les organisations humanitaires. Par exemple, en février, l'OUA* et le HCR ont organisé à Bujumbura une conférence régionale sur l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées dans la région des Grands Lacs. Lors de cette conférence, le directeur des Opérations du CICR a souligné que, avant le rapatriement des réfugiés, il

avant qu'ils aient dû fuir en raison des massacres de 1959 ou plus tard, ces terres leur appartenaient.

Au fil des mois, les premiers appels lancés par la Tanzanie et le Zaïre, en particulier, demandant que les réfugiés regagnent rapidement leur pays d'origine ont été réduits au silence. Une conclusion logique s'imposait en effet : aussi longtemps que le système judiciaire du Rwanda ne fonctionnerait pas et que ces questions ne pourraient être réglées, rien ne garantirait la sécurité dans les communes. Un retour soudain et massif des réfugiés pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'ensemble de la région des Grands Lacs.

À l'intérieur du Rwanda, le nombre de personnes arrêtées en relation avec le génocide de 1994 ne cessant d'augmenter, le problème du surpeuplement des prisons et autres lieux de détention a pris des proportions alarmantes. Pour le CICR, cela a constitué l'un des principaux défis humanitaires à relever en 1995, au même titre que la nécessité de rétablir dans l'ensemble du pays des systèmes efficaces d'approvisionnement en eau et de soins médicaux ou de mettre en place des moyens permettant aux familles de rester en contact. Au-

* OUA : Organisation de l'unité africaine.

était absolument nécessaire que le système judiciaire du Rwanda ait été rétabli et que les différends relatifs aux droits de propriété et d'occupation des terres aient été réglés.

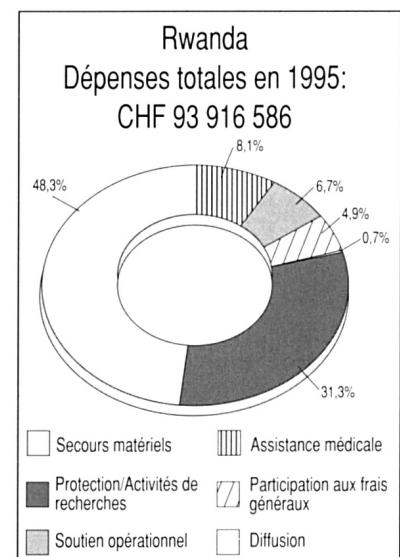
Le 31 mars, le président du CICR a invité au siège de l'institution, à Genève, les représentants permanents du groupe des «Amis du Rwanda», dont 12 gouvernements occidentaux, l'OUA et la Tunisie font notamment partie. Il leur a fait part de la profonde préoccupation du CICR devant les conditions prévalant au Rwanda. Un appel solennel a ensuite été adressé à tous les représentants diplomatiques en poste à Genève, New York et Addis-Abeba. Il demandait, d'une part, au gouvernement rwandais de garantir des conditions de détention humaines aux personnes privées de liberté et, d'autre part, à la communauté internationale de contribuer au rétablissement d'un système judiciaire efficace au Rwanda et à l'application rapide de la justice et, par ailleurs, de fournir une assistance pratique pour que des lieux de détention provisoires puissent être construits rapidement, de manière à réduire le surpeuplement des prisons.

Peu de temps après, en avril, une situation d'urgence a surgi lorsque les autorités ont vidé les camps de la région de Gikongoro, où vivaient environ 200 000 personnes déplacées. Il y a eu des milliers de morts et de blessés, en particulier à Kibeho. Des centaines de personnes jetées sur les routes exigeaient de toute urgence des soins médicaux. Une unité chirurgicale du CICR a été mise sur pied et a commencé à fonctionner dans les 48 heures, grâce à l'appui de collaborateurs de la Croix-Rouge française et de la Croix-Rouge allemande qui se trouvaient déjà dans le pays. Les équipes de secours du CICR ont travaillé 24 heures sur 24 pour fournir aux personnes déplacées, le long du chemin, des secours alimentaires d'urgence et de l'eau. En outre, en collaboration avec d'autres organisations, un plan d'assistance a été rapidement élaboré pour fournir aux personnes regagnant leurs communes d'origine des rations alimentaires et d'autres secours tels que couvertures, jerrycans, bâches de plastique et houes.

Du 25 au 28 octobre 1995, le président du CICR a effectué une mission au Rwanda, où il a rencontré le premier ministre et quatre autres ministres. Il a rappelé que le CICR avait hâte de voir réunies les conditions favorables au retour des réfugiés vivant encore dans des camps au Zaïre, en Tanzanie et au Burundi. En fait, le rétablissement d'un système judiciaire efficace et les mesures à prendre pour lutter contre le surpeuplement des prisons du pays ont été au centre des entretiens.

Plus tard dans l'année, le CICR a lancé une fois de plus un appel à la communauté internationale et au gouvernement rwandais en vue de la création de nouveaux lieux de détention. Ce n'est que vers la fin de l'année que les détenus ont été finalement transférés en grand nombre, mais le surpeuplement est resté un problème très grave.

Au cours de l'année, toute la région frontalière de l'ouest a été le théâtre de fréquentes incursions armées lancées à partir du Zaïre, qui ont provoqué régulièrement des problèmes de sécurité. L'un des incidents les plus graves est survenu fin septembre : un véhicule du CICR a heurté une mine terrestre dans la région de Gikongoro et une infirmière expatriée a été grièvement blessée.



Activités en faveur des détenus

Fin décembre, 63 547 personnes accusées d'avoir participé au génocide de 1994 étaient détenues par les autorités rwandaises. Ainsi, 45 517 personnes étaient incarcérées dans les 14 prisons du pays et 18 030 autres dans plus de 230 lieux de détention transitoires. Avec parfois plus de cinq personnes au mètre carré, le surpeuplement a provoqué de graves problèmes dans le domaine de la santé (dysenteries, œdèmes, problèmes respiratoires, etc.), mais les épidémies ont miraculeusement pu être évitées.

Pour tenter d'améliorer les conditions de détention au Rwanda, le CICR a lancé un vaste programme en faveur des personnes détenues dans les prisons du pays. Il leur a fourni de l'eau et des vivres, des installations sanitaires et des soins médicaux. La plupart des médicaments et du matériel médical disponibles dans les dispensaires des prisons provenaient du CICR. En outre, à compter du mois d'avril, les lieux de détention transitoires ont également bénéficié d'une assistance dans le domaine médical, lorsqu'il n'y avait pas d'infrastructure sanitaire locale. Le CICR a augmenté la capacité de stockage de l'eau dans les prisons, afin d'augmenter les rations d'eau des détenus. Des réseaux entiers d'approvisionnement en eau ont également été remis en état là où c'était nécessaire. Des latrines ont été construites dans toutes les prisons, des réseaux d'égouts ont été réparés et des fosses septiques installées en plusieurs endroits. Dans certaines prisons, en particulier à Gitarama et Kibungo, le surpeuplement était si important que seul le strict minimum a pu être fait pour améliorer l'accès aux installations sanitaires (350 personnes par latrine). Pendant presque toute l'année, le CICR a couvert 100 % des besoins alimentaires dans les prisons, c'est-à-dire 80 % du total des besoins dans tous les lieux de détention au Rwanda. À compter de novembre toutefois, les autorités ont commencé à assumer leurs responsabilités et à fournir une partie des vivres et du bois à brûler nécessaires.

Les conditions exceptionnellement inhumaines prévalant dans les prisons du Rwanda étaient directement liées au grave surpeuplement. Cela a conduit le CICR à participer à la construction de sept nouveaux lieux de détention temporaires. Les premiers travaux ont été réalisés dans un lieu de détention à Nsinda, d'une capacité de 5 000 personnes. Le CICR s'est borné à fournir des tentes et des ustensiles de cuisine et à aménager des systèmes d'approvisionnement en eau et des installations sanitaires. Le CICR n'a pas cessé de faire bien comprendre aux autorités que cette aide avait exclusivement pour objet de sauver des vies et que c'était à elles qu'il incombaît, à terme, d'assurer aux personnes incarcérées des conditions de détention acceptables. À la fin de l'année, quelque 6 000 détenus avaient été transférés dans le lieu de détention temporaire de Nsinda, ainsi que dans la nouvelle section de la prison de Nyanza. En outre, de nouvelles cours ont été aménagées dans les prisons de Gitarama et Rilima où des détenus ont également été transférés.

Six autres lieux de détention temporaires étaient en construction fin 1995. Cependant, il y avait encore plus de 45 500 détenus entassés dans les 14 pri-

sons du pays, y compris celle de Nsinda, ce qui représentait 30 000 personnes de plus que la capacité maximale de ces établissements. Les travaux entrepris ne devaient permettre d'héberger que la moitié environ de ces personnes. En outre, de 600 à 800 nouveaux détenus continuaient à être enregistrés chaque semaine.

À la fin de l'année, l'impact du programme lancé par le CICR pour protéger et assister les détenus était évident. Le taux de mortalité dans les prisons avait été abaissé et atteignait un niveau comparable à celui du reste de la population. Par ailleurs, un accès régulier à l'eau et à la nourriture était assuré à l'ensemble des personnes incarcérées dans les 14 prisons bénéficiant de l'assistance du CICR.

Rétablissement des liens familiaux

Les activités de recherches menées par le CICR en 1995 au Rwanda et dans la région ont été les plus importantes de l'institution dans le monde, après l'ex-Yougoslavie. Cette opération a été assez exceptionnelle car, au Rwanda, le taux d'alphabétisation est faible et la culture repose plus sur la communication orale que sur l'écrit. Les statistiques relatives aux recherches de personnes (voir l'encadré en page 57) sont plus remarquables encore si l'on tient compte du climat de méfiance qui régnait dans le pays et qui a perturbé à plusieurs reprises le service d'échange de messages Croix-Rouge. Pour les personnes vivant au Rwanda, ces messages étaient le seul moyen de communiquer avec les membres de leur famille vivant à l'étranger.

Le CICR a également coordonné un important programme d'enregistrement des mineurs non accompagnés. Une base de données informatisée a été constituée à Nairobi et des programmes de recherches de grande envergure ont été lancés dans le but ultime de réunir les enfants et leur famille. L'opération a été menée conjointement avec l'UNICEF, le HCR, *Save the Children/Royaume-Uni* et d'autres organisations non gouvernementales travaillant dans les centres qui accueillent des enfants. Fin 1995, plus de 87 000 enfants avaient été enregistrés et 2 700 avaient été réunis avec leur famille par le CICR. Quelque 10 000 autres enfants avaient pu rejoindre des proches, soit par leurs propres moyens, soit avec l'aide d'autres organisations.

Assistance en faveur de la population civile

La vaste opération d'assistance qui a permis au CICR de porter secours à plus d'un million de personnes en 1994 — et dont quelque 560 000 civils bénéficiaient encore en janvier 1995 — a été progressivement réduite au cours de l'année. En effet, de leur plein gré ou non, les personnes déplacées à l'intérieur du Rwanda ont peu à peu regagné leur région d'origine et la situation nutritionnelle s'est améliorée dans le pays. Au cours du second semestre de 1995, quelque 360 000 personnes ont bénéficié de distributions régulières de vivres

pour combler les déficits alimentaires dans les régions de Bugesera, Butare et Gikongoro, où un grand nombre de personnes étaient de retour. Les distributions ont pris fin en septembre dans la région de Bugesera, alors qu'elles se sont poursuivies jusqu'en décembre dans les deux autres régions, dans l'attente de la récolte de janvier 1996. Des couvertures, des marmites, des jerrycans, des bâches de plastique et du savon ont été fournis à environ 350 000 bénéficiaires dans les zones où de grands nombres de personnes revenaient. En matière de réhabilitation agricole, l'objectif que le CICR s'était fixé pour 1995 a été dépassé: des semences et des outils ont été distribués à 75 000 familles en janvier/février et à 65 000 familles en septembre. Des rations alimentaires d'appoint ont été distribuées à toutes les personnes recevant des semences, pour éviter que celles-ci ne soient consommées avant même d'être plantées.

Fin 1995, une évaluation de la situation agricole effectuée en novembre ayant montré des résultats positifs, le CICR a pu mettre un terme aux distributions de vivres en faveur des civils déplacés et des personnes revenues chez elles et consacrer ses ressources à la couverture des besoins alimentaires des détenus. Malgré la présence de plus de 140 organisations humanitaires au Rwanda, le CICR a continué à surveiller attentivement la situation alimentaire et s'est tenu prêt à intervenir en cas d'urgence.

Activités médicales

Au cours de l'année, le CICR a remis en état 14 centres de santé, grâce à des projets délégués à la Croix-Rouge française et à la Croix-Rouge allemande. Trois expatriés de la Croix-Rouge française ont travaillé dans huit centres de santé de la région de Gitarama, tandis que trois expatriés de la Croix-Rouge allemande travaillaient dans les régions de Kigali (quatre centres de santé) et de Byumba (deux centres). Les bâtiments eux-mêmes nécessitaient des travaux de restauration, l'équipement médical devait être remplacé et le personnel local devait être formé. Les activités ont repris dans les centres de santé, donnant accès aux soins médicaux à quelque 450 000 personnes. Le CICR a également participé à une campagne de vaccination contre la poliomyélite, dans le cadre de laquelle plus de 33 000 enfants ont été vaccinés. Il a par ailleurs apporté son soutien au seul hôpital psychiatrique du Rwanda, situé à Ndera, fournissant des vivres et des médicaments et versant des primes d'encouragement au personnel.

Le 24 avril, à la suite de l'évacuation forcée du camp de Kibeho, les responsables de l'hôpital universitaire de Butare ont autorisé le CICR à ouvrir une unité chirurgicale d'urgence dans une aile de cet hôpital pour assurer la prise en charge des blessés arrivant de Kibeho. En 48 heures, deux équipes chirurgicales du CICR étaient à pied d'œuvre. En un mois, elles ont pratiqué 376 interventions sur 200 patients. Début juin, l'unité a été fermée et le matériel entreposé en prévision d'autres situations d'urgence.

Eau et assainissement

Le CICR s'est efforcé d'améliorer la distribution d'eau et les conditions d'hygiène dans les prisons (voir ci-dessus). Il a aussi rétabli l'approvisionnement en eau des principales villes du pays. Ces interventions ont consisté notamment à remettre en état les plus importantes stations de traitement de l'eau, à fournir plus de 800 tonnes de produits chimiques pour l'épuration de l'eau, à fournir des pièces détachées, des générateurs et du carburant, ainsi qu'à réparer les lignes électriques entre Ruhengeri et Gisenyi. De plus, aussi longtemps que des personnes déplacées se sont trouvées dans les camps situés à proximité de Gikongoro, le CICR y a couvert les besoins en eau.

Le CICR a également remis en état les réseaux ruraux d'approvisionnement en eau dans les préfectures de Kibuye, Gisenyi et Ruhengeri; 360 000 personnes ont bénéficié de cette intervention. Une partie de ces travaux a été réalisée dans le cadre de projets individuels délégués aux Sociétés de la Croix-Rouge américaine, australienne et suédoise.

Diffusion

Des cours sur le droit de la guerre ont été organisés à l'intention d'instructeurs militaires, tant à Kigali que dans d'autres régions du Rwanda. L'une de ces sessions a réuni les officiers de l'ancienne armée rwandaise qui avaient été incorporés dans les nouvelles forces armées du pays.

Des réunions ont eu lieu tout au long de l'année avec les autorités locales dans les préfectures et les communes pour expliquer les activités spécifiques du CICR — visites de détenus, recherche de mineurs non accompagnés et échange de messages Croix-Rouge, notamment. Ces deux dernières activités restaient une source de malentendus, du fait du manque de confiance entre Rwandais, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Le CICR a également organisé des sessions d'étude sur le droit humanitaire à l'intention de 150 officiers de la police judiciaire, ainsi qu'un séminaire qui a réuni 40 directeurs de prison.



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

⊕ Bureau CICR

CICR / RA 12.95

ZAÏRE

(La délégation couvre également le Congo)

Pour la population zaïroise, la situation est restée difficile tout au long de l'année. Les élections démocratiques promises pour juillet 1995 ont une nouvelle fois été reportées — le gouvernement transitoire déjà en place depuis cinq ans remettant les changements à 1997. Pratiquement toute l'activité commerciale s'est trouvée au point mort, le troc revêtant toujours plus d'importance du fait de la dévaluation constante de la monnaie nationale. Le mécontentement populaire s'est manifesté fin juillet. De violents affrontements ont éclaté à Kinshasa, lors d'une manifestation organisée par le PALU*, et auraient fait 10 morts et 47 blessés. Le CICR et la Croix-Rouge du Zaïre ont évacué les blessés et enregistré 25 personnes arrêtées pour des raisons de sécurité.

Les faiblesses de l'infrastructure du pays ont été mises en lumière à Kikwit, lorsque l'épidémie de la maladie due au virus ébola a exigé une intervention internationale de grande envergure. Une catastrophe a pu

être évitée — en partie grâce aux volontaires de la Société nationale —, mais l'insuffisance des services médicaux du pays est apparue clairement. D'autres villes du pays ont été touchées par la lèpre, le choléra, la rage, la méningite et la poliomérite.

Fin juillet, pratiquement tous les Kasaïens déplacés dans le Shaba avaient regagné le Kasai. Le bureau du CICR à Likasi a donc fermé ses portes après deux années d'opérations de secours.

Les troubles internes du Zaïre ont été exacerbés par la présence, au Kivu, d'une importante population réfugiée qui ne semblait guère sur le point de diminuer. En effet, les réfugiés entraient en concurrence avec la population locale sur le marché du travail, tandis que l'existence prolongée des camps avait des effets destructeurs sur l'environnement. Le taux de criminalité a fortement augmenté et un sentiment d'insécurité s'est répandu dans la région du Kivu, où l'on craignait toujours davantage une reprise des opérations militaires le long

* PALU : Parti lumumbiste uniifié.

de la frontière rwandaise. Un certain degré de sécurité a cependant été obtenu, grâce à la présence d'un contingent zaïrois financé par le HCR et chargé de patrouiller dans les camps de réfugiés. En août, les autorités zaïroises ont annoncé que le rapatriement des réfugiés devrait intervenir avant le 31 décembre, rendant plus lourd encore le climat d'incertitude qui régnait dans la région.

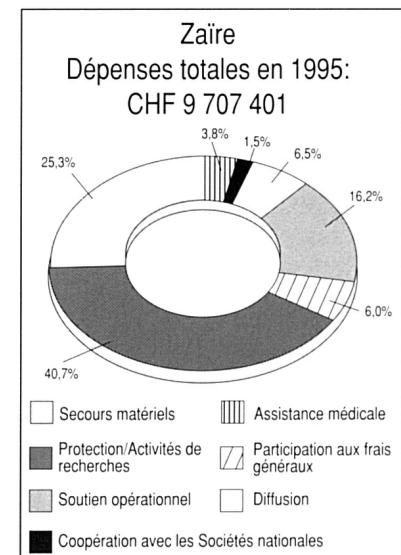
Activités en faveur de la population civile

La région du Kivu est restée la principale zone d'instabilité. En effet, la présence de plus d'un million de réfugiés rwandais et burundais a provoqué des problèmes et a été utilisée à Kinshasa pour attiser des différends politiques. Plusieurs milliers de réfugiés ont regagné leurs foyers en janvier et février. Les tensions subsistant à l'intérieur du Rwanda et le contrôle exercé sur les réfugiés par certains de leurs chefs de file dans les camps ont cependant empêché tout rapatriement volontaire dès le mois de mars. En outre, les massacres perpétrés à Bujumbura fin mars et la tension régnant dans la province frontalière de Cibitoke ont amené quelque 7 000 Burundais et 15 000 Zaïrois à quitter précipitamment la capitale burundaise pour se réfugier dans la région d'Uvira.

En août, l'expulsion forcée de plus de 15 000 réfugiés — principalement des femmes et des enfants, dont plus de 13 000 ont été rapatriés de force au Rwanda et environ 2 000 au Burundi — a fait la une des médias. Des dizaines de milliers d'autres réfugiés ont fui leurs camps pour éviter d'être expulsés, et de nombreux enfants ont perdu le contact avec leurs parents. Cette opération surprise s'est déroulée trois jours après que le Conseil de sécurité des Nations Unies eut décidé, le 16 août 1995, de lever l'embargo sur les livraisons d'armes au Rwanda. Au cours de cette période, le CICR a eu accès aux camps et a pu suivre l'évolution de la situation et éviter que les familles soient dispersées. L'institution a demandé aux autorités civiles et militaires zaïroises de traiter avec humanité tous les réfugiés rentrant dans leur pays.

Après ces rapatriements forcés, le HCR a tenté d'encourager les réfugiés à regagner leur pays de leur plein gré, mais sans beaucoup de succès. Le massacre par des soldats de l'Armée patriotique rwandaise de plus de 100 personnes dans un village proche de Gisenyi, ainsi que la destitution de quatre ministres modérés, n'ont rien fait pour améliorer la confiance générale.

Les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées après ces événements, et six Italiens travaillant pour une organisation non gouvernementale ont été assassinés dans le parc de Rwindi en août. Des explosions de mines le long des routes empruntées par les organisations humanitaires à proximité des frontières du Rwanda et de l'Ouganda ont fait deux morts en septembre, et une infirmière américaine a été grièvement blessée en octobre. Fin septembre, un camion appartenant à la Fédération a heurté une mine près de Goma et 23 personnes ont été blessées. Le 6 novembre, le CICR a dû suspendre ses activités dans la région de Masisi pendant plusieurs semaines : sous la menace des armes, un contingent de l'armée zaïroise s'était emparé d'un convoi transportant des secours pour les personnes déplacées et l'avait forcé à emmener une partie des



soldats et de leurs femmes à Goma. À la même époque, les autorités zairoises ont fermé les frontières et imposé un couvre-feu de dix jours à Goma. Elles ont tenté de garantir la sécurité des organisations humanitaires en faisant passer sur les routes, avant leurs véhicules, des troupes équipées de matériel de déminage.

Dans la région de Masisi, les affrontements armés et les troubles se sont poursuivis entre la population indigène et les résidents d'origine banyarwandaise. La plupart des Banyarwanda d'origine tutsie étaient rentrés chez eux, mais ceux d'origine hutue étaient restés. Des troubles d'ampleur plus limitée ont éclaté dans la région de Kalehe/Bunyakiri, dans le Sud-Kivu, ainsi qu'autour de Rutshuru, dans le Nord-Kivu, la population indigène ayant pris les armes. En septembre, le CICR a lancé un programme d'assistance en faveur de quelque 30 000 familles, distribuant principalement des secours non alimentaires aux personnes déplacées en raison des troubles.

Le conflit d'origine ethnique dans le Kivu a atteint son point culminant en septembre. Il y a eu, de part et d'autre, des centaines de morts, parmi lesquels de nombreux civils. Les militaires zairois envoyés sur place pour rétablir l'ordre n'ont fait qu'envenimer la situation. Les civils ont continué à fuir leurs foyers. En septembre, le HCR a rapatrié 5 900 réfugiés de la région de Masisi. Il s'agissait principalement de personnes d'origine tutsie qui avaient échappé aux massacres de 1959 au Rwanda et se sentaient menacées par la montée de la violence dans la région.

À la suite des événements survenus dans la région de Masisi, les équipes médicales du CICR ont évacué les blessés qui n'avaient aucun autre moyen de rejoindre l'hôpital de Goma pour y être soignés. Le CICR a également apporté son soutien à divers centres de santé, submergés de blessés, en leur fournissant des médicaments et d'autres secours médicaux.

Activités en faveur des détenus

Le projet pilote lancé au milieu de 1994¹ a été poursuivi et étendu afin de couvrir 21 prisons dans six régions du Zaïre. La fréquence des cas de malnutrition grave, qui avait touché jusqu'à 80 % de la population pénitentiaire, a fortement diminué dans les prisons assistées par le CICR. En effet, allant au-delà de ses activités traditionnelles — enregistrement, entretiens sans témoin et suivi des mouvements des détenus de sécurité —, l'institution a fourni des vivres et de l'eau à tous les prisonniers. Elle a par ailleurs couvert d'autres besoins essentiels, en matière d'hygiène par exemple, conjointement avec les organisations locales, religieuses et non gouvernementales. Le CICR a demandé instamment aux autorités pénitentiaires d'assumer davantage leurs responsabilités envers les personnes détenues. Il a en outre facilité les contacts directs entre les donateurs potentiels et les organisations non gouvernementales locales.

¹ Voir le *Rapport d'activité 1994*, p. 64.

Souhaitant encourager les mesures conduisant à l'autosuffisance, le CICR a cherché les moyens permettant, dans les prisons qui possèdent des terres pouvant être cultivées, de remplacer l'aide alimentaire par une assistance agricole. Des efforts ont également été déployés pour trouver des donateurs susceptibles de collaborer avec les organisations non gouvernementales, pour que le CICR puisse ainsi réduire progressivement son rôle dans ce projet.

L'une des autres activités en faveur des détenus a consisté à enregistrer les réfugiés rwandais détenus au Kivu, afin de garder leur trace en cas de rapatriement forcé au Rwanda.

Rétablissement des liens familiaux

Les activités de recherches déployées au Kivu par le CICR ont connu un développement spectaculaire. Des enfants non accompagnés ont été enregistrés et la sous-délégation de Goma a axé son activité sur le regroupement de ces enfants avec leurs familles vivant au Rwanda ou dans les camps de réfugiés. Des messages Croix-Rouge ont été échangés entre les membres des familles dispersées par la crise au Rwanda (voir les chiffres globaux au chapitre *Rwanda*).

Les autres activités de recherches menées au Zaïre ont concerné des Soudanais réfugiés dans le Haut-Zaïre ainsi que des Angolais réfugiés dans le sud-ouest du pays.

Diffusion

Il était essentiel que le CICR continue à faire mieux connaître ses activités, ainsi que son impartialité, son indépendance et son entière neutralité pour que ses délégués aient plus facilement accès aux civils vulnérables de la région du Kivu et puissent protéger la population en cas de nouvelles flambées de violence. Pour atteindre cet objectif, le CICR a eu recours à toute une gamme de méthodes. Par exemple, des pièces de théâtre expliquant la création et l'esprit du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été jouées, dans 20 camps, par des volontaires de la Croix-Rouge et des réfugiés. La radio locale a diffusé des informations sur l'action du CICR ainsi que des listes de noms de personnes disparues et de destinataires de messages Croix-Rouge.

Les principales cibles des activités de diffusion ont été les forces armées et la police, l'objectif consistant à les inciter à respecter les civils. Dix séances de diffusion ont eu lieu dans quatre des principales villes de garnison du Shaba. Elles ont rassemblé quelque 490 officiers et sous-officiers et 120 soldats. Quarante-trois ateliers de diffusion ont été organisés à l'intention des autorités des camps de réfugiés au Kivu. Dans les camps de réfugiés également, des séances ont été organisées pour les officiers et les soldats du contingent zaïrois chargé de la sécurité.

Dans la région de Masisi, les combattants de toutes origines ethniques ont pu suivre des programmes de diffusion et 10 000 affiches ont été placardées pour expliquer à la population (aux chefs de village, en particulier) les règles essentielles du droit de la guerre. Le CICR espérait ainsi atteindre les hommes en armes qui tuaient de manière indiscriminée. Des programmes éducatifs ont également visé les jeunes de moins de 20 ans — qui constituent plus de la moitié de la population zairoise — pour leur enseigner les principes humanitaires fondamentaux et les informer de la mission de la Croix-Rouge du Zaïre.

Coopération avec les Sociétés nationales

Le CICR a poursuivi ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales du Zaïre et du Congo, un accent particulier étant mis sur la formation des secouristes. Des campagnes pilotes de promotion de la santé publique ont été lancées, à titre de test, à Kinshasa et Brazzaville, dans le cadre des efforts visant à accroître la propreté des marchés et des hôpitaux locaux.

CONGO

En 1995, la situation est restée généralement calme au Congo, bien que l'on redoutât encore une nouvelle éruption de la violence et que des miliciens armés, appartenant à toutes les parties, fussent restés dans la capitale.

Dans ce climat de tension potentielle, il était important de continuer à faire connaître le rôle du CICR et du Mouvement. Cette tâche a été assumée par le bureau que la délégation de Kinshasa a ouvert à Brazzaville et qui a organisé des conférences de presse à l'intention des médias nationaux et internationaux. Afin d'être prêt en cas de nouvelles flambées de violence, le CICR a continué à assurer la formation d'équipes de secouristes, en coopération avec la Croix-Rouge congolaise.

YAOUNDÉ

Délégation régionale

(Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale,
République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et Tchad)

Outre ses activités spécifiques au Tchad, la délégation régionale a axé ses efforts sur la poursuite de la coopération avec les Sociétés de la Croix-Rouge de la région. Elle a fourni un appui et une aide financière aux Sociétés nationales du Cameroun, de la République centrafricaine, du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Tchad, dans le cadre de leurs programmes de préparation aux situations d'urgence, d'hygiène et d'assainissement, de recherches et de diffusion. Les activités de recherches concernant les réfugiés tchadiens et soudanais

ont été réalisées avec l'assistance des Sociétés nationales du Cameroun, de la République centrafricaine et du Tchad.

Dans le domaine médical, le CICR a continué à fournir des membres artificiels aux amputés de guerre, tandis que des programmes de formation destinés à faire adopter la technologie du polypropylène ont été menés avec succès dans les centres d'appareillage orthopédique de N'Djamena et Yaoundé.

GABON

La situation est restée relativement calme au Gabon tout au long de l'année, malgré une certaine agitation politique. Le seul problème important, en termes humanitaires, a été l'expulsion forcée, au début de l'année, d'immigrants illégaux originaires d'autres pays africains, y compris la Guinée équatoriale. Conjointement avec la Société nationale de ce dernier pays, le CICR a réagi en fournissant une aide alimentaire et des moyens de transport pour ramener ces personnes dans leur village d'origine.

Au cours de l'année, le CICR a contribué à mettre sur pied la «Société nationale de la Croix-Rouge gabonaise». Une vaste campagne a été lancée pour faire connaître les principes de la Croix-Rouge dans tout le Gabon et stimuler la remise en activité ou la création de structures locales. La Société nationale s'est réunie en juin à Libreville et a approuvé ses nouveaux statuts provisoires.

GUINÉE ÉQUATORIALE

Reconnue fin 1994, la Croix-Rouge de Guinée équatoriale a eu l'occasion de démontrer l'accroissement de sa capacité opérationnelle. Elle a diffusé dans le public des informations sur l'hygiène élémentaire et l'assainissement, assisté les réfugiés revenant de la République gabonaise voisine et amélioré sa préparation aux situations d'urgence, en prévision de la campagne électorale et des élections du 25 février.

Le 12 mai, le délégué régional a rencontré le président de la Guinée équatoriale, afin de l'entretenir de questions touchant la Croix-Rouge et du souhait du CICR de visiter les lieux de détention. À la suite de ces entretiens, le gouvernement a accordé au CICR l'autorisation de visiter les personnes détenues dans les prisons et les postes de police. Un programme de visites a donc été proposé aux autorités.

En 1995, le CICR a poursuivi ses activités dans le domaine de la diffusion, en assurant une formation complémentaire, en matière de droit de la guerre, de certains instructeurs choisis parmi les officiers d'état-major des forces armées, des forces de sécurité et de la police.

Une épidémie de grave diarrhée s'est rapidement propagée à travers le pays en juillet. Dans la partie continentale du Rio Muni et dans l'île de Bioko, des milliers de personnes ont été touchées et il y a eu quelque 300 décès. Avec

l'aide du CICR et de la Croix-Rouge suisse, les sections locales de la Société nationale ont réussi à faire face à la crise, apportant leur assistance aux dispensaires et aux hôpitaux ainsi qu'aux patients et à leurs familles. En outre, à titre préventif, des sections locales de la Croix-Rouge ont mis sur pied, pour le grand public, des programmes de formation en matière de secourisme et d'hygiène, de manière à empêcher toute nouvelle propagation de la maladie.

TCHAD

Après plusieurs décennies de conflit armé, aucune amélioration n'est intervenue en 1995 dans les problèmes politiques et économiques du Tchad. Le gouvernement s'est efforcé d'asseoir son autorité en annonçant une fois encore des élections démocratiques, tandis que les mouvements d'opposition militarisés consolidaient leurs positions. De violents affrontements entre le gouvernement et l'opposition ont éclaté tout au long de l'année, rendant toute négociation impossible. En même temps, de grandes quantités d'armes affluent dans le pays ont fait du banditisme généralisé un grave problème. Compte tenu de la situation d'instabilité, le CICR a conservé ses stocks médicaux d'urgence à N'Djamena.

De violents combats ont éclaté régulièrement entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition dans la région du lac Tchad ainsi que dans l'est du pays. Toutefois, le gouvernement tchadien est resté résolument muet sur le sort des personnes blessées et capturées, affirmant qu'il n'y avait eu aucun prisonnier.

Une série de visites a été effectuée en 1995 aux détenus de sécurité dans tout le pays. Le CICR a fourni des vivres et une assistance médicale aux personnes incarcérées dans certains lieux de détention où des problèmes se posaient. Il a poursuivi son dialogue avec le gouvernement en vue d'obtenir l'amélioration des conditions de détention et l'accès aux zones militaires. Un accord est intervenu et une nouvelle série de visites a été prévue pour 1996, comprenant la visite de 41 lieux de détention.

Un programme d'assainissement destiné à améliorer l'approvisionnement en eau et les conditions d'hygiène dans les centres de détention a été réalisé; il concernait particulièrement des lieux de détention situés à N'Djamena.

Le CICR étant de plus en plus largement accepté par les autorités tchadiennes, il a été en mesure d'organiser des sessions sur le droit humanitaire à l'intention de toutes les unités militaires, à l'exception des FIR*.

En matière de coopération avec la Société nationale, priorité a été donnée à la formation dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence. Un certain nombre de cours ont été donnés conjointement par la Croix-Rouge du Tchad, la Croix-Rouge suisse et le CICR.

* FIR: Forces d'intervention rapide.

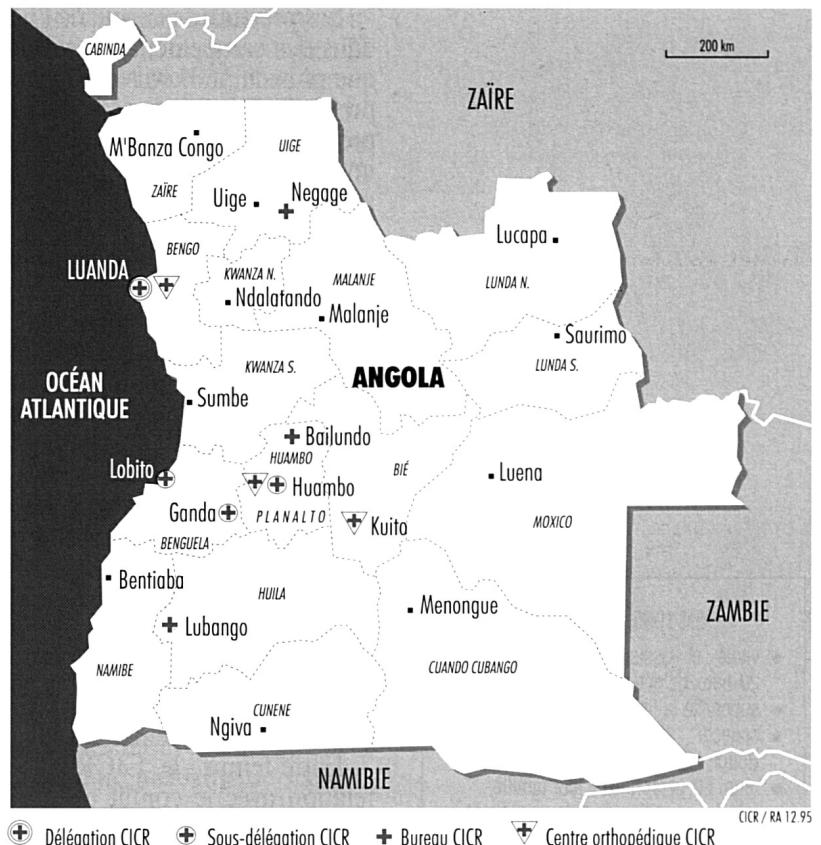
Afrique australe

ANGOLA

La signature, le 20 novembre 1994, du protocole de paix de Lusaka entre le gouvernement angolais et l'UNITA* a préparé la voie à une lente progression vers la normalité. Les hostilités ouvertes ont diminué et les parties se sont engagées à participer au processus de paix. En conséquence, il est devenu plus facile pour la population de se déplacer dans le pays et le commerce intérieur a pu reprendre lentement. La sécurité s'est améliorée pour les organisations humanitaires — évolution cruciale, car les conditions périlleuses qui régnait en 1994 avaient sérieusement entravé l'efficacité de la distribution des secours et de l'assistance médicale. Les collaborateurs des Nations Unies et d'autres organismes humanitaires qui avaient été contraints de partir ont pu revenir et travailler dans des conditions plus sûres dans de nombreuses régions. Ils ont ainsi commencé à aider un pays à se relever et un peuple à se réadapter, l'un et l'autre meurtris par plus de 30 années d'une guerre pratiquement continue. À la fin de 1995, plus de 6 000 soldats des forces de maintien de la paix et observateurs militaires de l'UNAVEM III* avaient été déployés en Angola, comme le stipulait le protocole de paix de Lusaka.

En mars, conformément au protocole de paix, le gouvernement et les forces de l'UNITA ont soumis à la Commission conjointe des listes des détenus qui étaient sur le point d'être libérés sous la supervision du CICR. L'institution a commencé, dès réception de ces listes, à visiter des prisons pour confirmer l'identité des détenus et prendre des dispositions d'ordre logistique, en vue de leur retour dans leur foyer.

Le protocole prévoyait également que tous les soldats devaient être logés dans des casernes, que les combattants de l'UNITA et les civils armés devaient être démobilisés, et qu'une nouvelle armée nationale serait formée.



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR + Bureau CICR △ Centre orthopédique CICR

CICR / RA 12.95

* UNITA : Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola.

* UNAVEM III : Mission de vérification des Nations Unies en Angola.

Les préparatifs en vue de l'hébergement des soldats démobilisés de l'UNITA dans des campements étaient en cours lorsqu'on a appris, en juin et en juillet, que plus de 160 civils et soldats auraient été tués lors d'escarmouches dans la province diamantifère de Lunda Norte, incident qui a ralenti l'opération. Le processus de création d'une nouvelle armée nationale a été temporairement interrompu en octobre pendant les réunions, à Luanda, entre le gouvernement et l'UNITA, quand une tentative d'assassinat du chef d'état-major de l'UNITA a eu lieu.

Sur le plan politique, un nouvel élan a été donné au processus de paix en mai, lorsque les dirigeants du gouvernement et de l'UNITA se sont rencontrés à Lusaka, et en juillet, quand le président angolais a proposé des amendements constitutionnels prévoyant deux postes de vice-président. L'un devait être occupé par le chef de l'UNITA, et l'autre par un membre du MPLA*. Les pourparlers de paix se sont poursuivis en août lors d'une rencontre, au Gabon, entre le président angolais et le chef de l'UNITA, et fin septembre à Bruxelles, au cours d'une table ronde organisée par le PNUD*. Néanmoins, les événements qui se sont produits pendant le second semestre et la tension accrue qui les a accompagnés ont plus ou moins conduit le processus de paix à une impasse.

EN 1995, LE CICR A :

- visité et assisté 620 détenus dans 20 lieux de détention;
- supervisé la libération de 351 détenus;
- collecté 106 600 messages Croix-Rouge et en a distribué 111 260;
- réuni 60 personnes à leur famille;
- mis fin, en milieu d'année, aux distributions de vivres de grande ampleur, pour passer à un vaste programme d'aide non alimentaire destiné à 400 000 civils victimes du conflit;
- distribué à 150 000 familles des semences et des outils pour les semaines de la saison sèche et celles de la saison des pluies;
- apporté son soutien à 25 postes de santé dans les zones sous contrôle du gouvernement et celles aux mains de l'UNITA;
- entièrement rénové les centres d'appareillage orthopédique de Huambo et de Kuito, et mis en place une unité de production de composants orthopédiques à Luanda;
- remis en état les systèmes d'approvisionnement en eau de Huambo (ville et province).

Activités en faveur des détenus

Pendant l'année, 331 détenus ont été libérés par le gouvernement et 20 par l'UNITA, sous les auspices du CICR. L'institution a organisé le retour en toute sécurité de ceux qui étaient libérés vers les endroits qu'ils avaient indiqués lors d'entretiens sans témoin avec des délégués.

Entre-temps, le CICR a continué à visiter les détenus emprisonnés en relation avec le conflit et qui ne figuraient pas sur les listes présentées à la Commission conjointe par les parties, afin de les enregistrer et de les intégrer si possible au processus de libération.

Rétablissement des liens familiaux

Les activités de recherches ont repris début 1995 dans les régions contrôlées par l'UNITA à la périphérie de Huambo, et des messages Croix-Rouge ont pu être échangés entre les zones aux mains de l'UNITA et celles tenues par le gouvernement. Le CICR a transporté deux familles portugaises de Huambo à Luanda, pour que leur ambassade puisse organiser leur rapatriement au Portugal, et six autres personnes ont été conduites dans la capitale, pour y être réunies à leurs proches. Afin de mener des activités de rétablissement des liens familiaux dans les régions de la province d'Uige contrôlées par l'UNITA, un bureau supplémentaire de recherches a été ouvert à Negage, et un autre à Jamba, pour couvrir le sud-est du pays. Trois nouvelles antennes ont été créées dans la province de Benguela, portant à 28 le nombre de bureaux et d'antennes

* MPLA : Mouvement populaire de libération de l'Angola.

* PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement.

en Angola, afin de pouvoir faire face au nombre sans cesse croissant de messages Croix-Rouge. À mesure que l'année avançait et que le réseau routier du pays s'ouvrait lentement à la circulation, facilitant ainsi les communications, le nombre des messages récoltés et distribués a diminué.

Après des mois d'efforts, le CICR a procédé, en décembre, au premier regroupement familial entre des personnes se trouvant dans une zone contrôlée par l'UNITA et d'autres qui étaient dans une région aux mains du gouvernement.

Assistance en faveur de la population civile

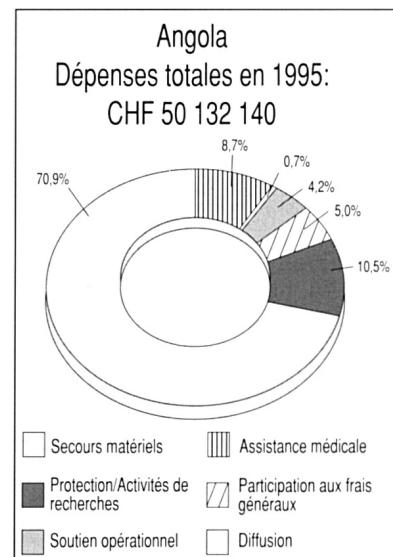
La situation nutritionnelle s'est nettement améliorée au cours du premier semestre de l'année sur le Planalto, grâce aux distributions de vivres du CICR et au programme agricole mis en place par l'institution en 1994. Toutefois, les délégués ont continué à suivre la situation de près, car une étude agronome du CICR avait démontré qu'une nouvelle catastrophe pourrait rapidement s'abattre sur la région. L'arrivée, en septembre, de produits de la côte, tels que du sel, du poisson séché et de l'huile, est venue enrichir la valeur nutritive de la nourriture pour la population se trouvant sur le territoire tenu par le gouvernement.

Dans d'autres endroits, comme les villages situés entre Ganda et Huambo, et malgré les efforts déployés par le CICR et d'autres organisations humanitaires tout au long de 1994, les habitants sont restés largement dépendants de l'aide alimentaire externe, notamment pendant les premiers mois de 1995. Les opérations de secours se sont dans l'ensemble déroulées sans heurts, avec seulement un arrêt de deux semaines en février pour tous les mouvements au sol et les transports aériens de marchandises, arrêt dû à quatre incidents de sécurité dirigés contre le CICR.

En avril, une bonne récolte a rendu en grande partie inutiles les distributions générales de vivres, permettant au CICR de se concentrer sur d'autres besoins d'assistance urgents, comme des couvertures, des vêtements et du savon. Plus tard dans l'année, 150 000 familles du Planalto ont reçu des semences, des outils aratoires et une ration alimentaire, afin qu'elles ne consomment pas les semences. L'assistance a été complétée, dans certains endroits, par de l'huile végétale et du sel, lorsque ces deux denrées n'étaient pas disponibles sur place.

Le CICR a essentiellement eu recours, jusqu'à la fin de septembre, au transport aérien pour tous les secours qu'il a fournis au Planalto. Lorsque les routes du nord, qui relient les villes de Lobito et de Huambo, ont été ouvertes, à partir d'octobre, les convois terrestres ont pu reprendre dans cette région. Toutefois, le transport par route a continué d'être limité en dehors des grands axes et dans certains endroits, notamment en raison de la présence généralisée de mines, ainsi que d'attaques et d'actes de banditisme sporadiques.

La population commençant à rentrer chez elle, le CICR a distribué des vivres dans des communautés comme Alto Catumbela, Tchindjenje et Ukuma, qui ont vu arriver un grand nombre de personnes. Cette action a facilité leur réintégration.



Le CICR a organisé, en juillet, un atelier pilote d'une semaine à Huambo, avec la participation de la FAO*, du PAM* et d'organisations non gouvernementales, sur la préservation des ressources phytogénétiques et les variétés de cultures traditionnelles de l'Angola, qui sont cruciales pour la sécurité alimentaire à long terme des régions rurales. Le projet a notamment consisté à recueillir des variétés de semences locales sur les marchés, dans les champs cultivés et dans les greniers, afin de dresser un inventaire du patrimoine phytogénétique du pays et de créer des banques de semences communautaires.

Activités médicales

Le cessez-le-feu a permis au CICR de visiter de nombreux établissements médicaux qu'il n'avait pas vus depuis des mois, voire des années, et de faire en sorte que les consultations de patients ambulatoires reprennent dans divers postes de santé et hôpitaux des provinces de Benguela et de Huambo. Les programmes ont été coordonnés avec d'autres organismes, de sorte que dans ces provinces, aucune communauté ne s'est trouvée à plus de 30 km d'un établissement de santé.

Le CICR a effectué, pendant l'année, une campagne de vaccination, inoculant à des milliers d'enfants de moins de cinq ans les vaccins contre la rougeole, la poliomérite, la diphtérie, le tétanos et la tuberculose. Par ailleurs, il a soutenu les programmes d'immunisation d'autres organisations sur le terrain, comme l'UNICEF. Une assistance a également été fournie au programme de la Croix-Rouge angolaise pour la reprise des dons du sang dans les hôpitaux de Benguela, Lobito et Catumbela. Un poste de santé a été installé et suivi à la prison centrale de Huambo, afin que les détenus puissent avoir accès à des soins médicaux, et les conditions sanitaires de la prison ont été améliorées.

Le CICR a relancé, en collaboration avec le ministre de la Santé, son programme pour les handicapés de guerre à Huambo et Kuito, qui avait été interrompu en janvier 1993. La reconstruction du centre d'appareillage orthopédique de Bomba Alta (Huambo) a été achevée fin octobre. Le CICR a établi, conjointement avec la Croix-Rouge angolaise, des listes d'amputés qui avaient besoin de membres artificiels dans les provinces de Huambo et de Bié, ainsi que dans la région de Jamba. Leur nombre a été estimé à plus de 20 000. Le CICR a également installé une unité de production de composants au centre d'appareillage orthopédique Neves Bendinha de Luanda, géré par la Croix-Rouge suédoise. Un accord a été signé entre le ministère de la Santé et le CICR, stipulant que les mêmes techniques de production devaient être utilisées dans tout le pays. Par la suite, le CICR a aussi commencé à produire des composants en polypropylène pour d'autres organisations travaillant dans ce domaine spécialisé.

* FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

* PAM : Programme alimentaire mondial.

Un chirurgien du CICR a évalué, en juillet, les équipes chirurgicales locales de divers hôpitaux d'Andulo, de Bailundo, de Benguela, de Caluquembe et de Huambo. Le problème majeur s'étant révélé être non pas l'insuffisance des connaissances chirurgicales mais le manque chronique d'instruments chirurgicaux appropriés, le CICR a fourni aux équipes le matériel dont elles avaient besoin.

Un nouveau programme de santé communautaire a été mis en place en août pour améliorer la santé de la population rurale. Les agents de santé locaux ont suivi des ateliers de secourisme et de soins de santé primaires.

Eau et assainissement

Le CICR a exécuté, pendant l'année, un certain nombre de projets en matière d'eau et d'assainissement: la principale station de pompage d'eau de Huambo a été réparée et des équipes de maintenance ont été formées; un programme de remise en état des puits a été réalisé dans les postes de santé de la ville et dans la région de Bailundo; deux forages approvisionnant le bâtiment principal et les unités chirurgicales de l'hôpital central de Huambo ont été remis en service. En outre, 18 sources traditionnelles ont été rétablies à Huambo, près des centres de santé du CICR ou dans des parties de la ville où le besoin d'eau était le plus urgent. Dans la province de Huambo, dix puits ont été creusés et équipés de pompes à main.

La coopération avec OXFAM s'est poursuivie tout au long de 1995, le CICR fournissant l'aide logistique pour le programme eau et assainissement de l'organisation dans la banlieue de Ganda.

Diffusion

Un projet visant à mettre en place un programme permanent de sensibilisation au droit international humanitaire dans les académies de formation des forces armées angolaises a débuté avec 11 séminaires sur le droit de la guerre pour les officiers de l'armée gouvernementale.

Le CICR a également organisé des séances d'information pour les observateurs de la police et de l'armée qui arrivaient dans le cadre de l'UNAVEM III, ainsi que des cours de diffusion pour chacun des six bataillons de maintien de la paix des Nations Unies.

Des voyages ont été organisés pour les journalistes et les équipes de télévision étrangers et angolais, afin qu'ils couvrent les activités du CICR, et de la Croix-Rouge angolaise/Fédération. Des programmes spéciaux ont été diffusés toute l'année à la radio et à la télévision nationales, ainsi que par des stations radio commerciales, et de nombreux articles ont paru dans la presse. Un effort spécial a été entrepris pour faire connaître au public la question des mines anti-personnel et les efforts déployés par le CICR en vue de leur interdiction.

Divers types d'activité de diffusion ont été organisés pour la population. Quatre groupes culturels de la province de Huambo, comprenant chacun

jusqu'à 25 chanteurs et danseurs traditionnels, se sont produits, à la fois en portugais et dans la langue umbundu locale. Ils ont été présents lors des distributions de secours, pour aider à expliquer le rôle du CICR et l'importance de la solidarité et de l'autosuffisance dans l'agriculture.

HARARE

Délégation régionale (Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe)

La paix a régné en 1995 dans les pays couverts par la délégation régionale de Harare. La relative stabilité en Afrique du Sud a eu une influence positive sur le climat politique et social des pays voisins. À la fin de l'année, ces six États étaient tous devenus parties aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels. La délégation régionale a concentré ses efforts sur des activités de diffusion et sur le renforcement des programmes de préparation et de réponse à l'urgence, avec les Sociétés nationales. Elle a achevé ses activités liées à la détention au Malawi.

Le CICR a été invité, du 23 au 27 janvier, à participer à Harare à un atelier sur le thème du maintien de la paix, organisé par le Zimbabwe et le Royaume-Uni, et parrainé par les Nations Unies et l'OUA*. Cet atelier a réuni des représentants de 17 pays d'Afrique et a donné au CICR l'occasion de souligner son rôle d'institution humanitaire neutre et impartiale.

Le CICR a organisé, en coopération avec l'OUA, un séminaire international de deux jours sur les mines antipersonnel et la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques. Il s'est tenu à Harare, les 2 et 3 mars et a rassemblé plus de 60 personnes, dont des représentants de gouvernements de 13 pays d'Afrique australe et de l'Afrique occidentale lusophone, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, et des représentants de Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Il s'agissait là d'un des trois séminaires régionaux organisés par le CICR pour faire davantage prendre conscience, en Afrique, du problème des mines terrestres et de leurs effets dévastateurs. La question des armes à laser aveuglantes y a également été traitée.

Le bureau du CICR à Harare a servi de base logistique pour la région, expédiant des stocks de secours pour les opérations en Angola et au Zaïre.

BOTSWANA

Un séminaire de cinq jours sur la préparation et la réponse à l'urgence a été organisé, fin septembre, pour les collaborateurs de la Croix-Rouge de Botswana, afin d'encourager cette dernière à profiter du soutien offert par le

* OUA : Organisation de l'unité africaine.

CICR. Des représentants de l'OMS*, du PNUD*, du HCR, du *Council for Refugees* et du *National Disaster Committee* ont participé à cet atelier, donnant à la Société des informations sur les ressources proposées par les diverses institutions pour améliorer la préparation aux catastrophes et la réponse aux situations d'urgence.

MALAWI

Le CICR a terminé son programme de visites des prisons du Malawi, dont l'objectif était d'examiner les conditions de détention matérielles et psychologiques des détenus. Il s'agissait en outre de déterminer si les améliorations qu'il avait apportées aux systèmes d'approvisionnement en eau et aux installations sanitaires de 1992 à 1994 avaient fait l'objet d'un entretien approprié. Le CICR a transmis ses conclusions aux plus hautes autorités et a également fourni des couvertures, du savon et d'autres articles d'hygiène à 25 prisons dans tout le pays. Des travaux de construction ont débuté dans l'unité hospitalière de la prison de Zomba, pour permettre aux détenus de recevoir le traitement médical dont ils avaient besoin.

MOZAMBIQUE

Le processus de paix s'est poursuivi au Mozambique en 1995.

Un séminaire national a été organisé du 5 au 12 mars, dans le cadre d'un accord de coopération entre le CICR et la Croix-Rouge du Mozambique, pour l'ensemble des responsables de la diffusion, avec des participants de toutes les provinces.

Le programme du CICR pour les handicapés de guerre au Mozambique a été remis, en octobre, au ministère de la Santé et à une ONG britannique appelée *Power*. Depuis le début de ce programme, en 1981, le CICR a enregistré 5 324 amputés et fabriqué quelque 8 190 prothèses, 350 orthèses et 26 000 paires de béquilles. Le nombre total des amputés au Mozambique est estimé à environ 7 000.

De nouveaux efforts ont été déployés pendant l'année pour repérer les familles d'enfants non accompagnés enregistrés par le CICR en 1994. Treize enfants sur un total de 138 cas encore non résolus ont été réunis à leurs parents en 1995.

NAMIBIE

Le délégué régional s'est rendu en Namibie, en août, pour rencontrer les autorités et les dirigeants de la Société nationale, afin de discuter du problème des mines terrestres, dans l'optique de la révision de la Convention des Nations

* OMS : Organisation mondiale de la santé.

* PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement.

Unies de 1980 sur les armes classiques. Les autorités ont fait savoir que la Namibie envisageait d'adhérer à cette convention. Elles ont annoncé qu'un comité interministériel sur les droits de l'homme et le droit humanitaire avait été créé. Le délégué régional a accepté d'organiser un atelier pour les membres de ce comité, afin de les informer des mesures spécifiques à appliquer.

ZAMBIE

La Zambie a traversé, en 1995, une crise économique qui a menacé la stabilité sociale et politique du pays. L'inflation a atteint 60 %, le pouvoir d'achat individuel a fortement diminué et les coupes claires effectuées dans les postes de la fonction publique ont accru le chômage d'une manière dramatique, faisant tomber une grande partie de la population au-dessous du seuil de pauvreté. Cette situation a poussé la Croix-Rouge de Zambie à intensifier son programme de préparation et de réponse à l'urgence, avec les conseils du CICR.

Le délégué régional était fin juillet en Zambie, où il a félicité les autorités pour l'adhésion de leur pays aux Protocoles additionnels de 1977. Il a été convenu que le comité interministériel sur les droits de l'homme, nouvellement créé, serait élargi au droit international humanitaire.

ZIMBABWE

La Société nationale a organisé, dans la perspective des élections législatives d'avril, trois ateliers d'un jour sur la préparation à l'urgence dans les trois sièges provinciaux, afin de discuter de la création et de la gestion de postes de premiers secours et d'équipes d'intervention. De nombreux postes de secours ont été installés et quelque 4 900 personnes ont reçu des premiers secours donnés par des équipes de volontaires dans les régions situées autour des bureaux de vote. Les élections générales ont confirmé le soutien massif au ZANU-PF*, parti au pouvoir depuis l'indépendance.

PRÉTORIA

Délégation régionale

(Afrique du Sud, Comores, Lesotho, Madagascar, Maurice, Seychelles, Swaziland)

Le transfert des responsabilités régionales à la délégation du CICR basée à Prétoria, le 1^{er} janvier 1995, est le reflet de la nouvelle stabilité politique en Afrique australe. Le gouvernement sud-africain et le CICR ont signé, en février, un nouvel accord de siège, qui définit la position du CICR en tant que délégation régionale pour l'Afrique australe et l'océan Indien. Toutefois, malgré une

* ZANU-PF: *Zimbabwe African National Union — Patriotic Front* (Union nationale africaine du Zimbabwe — Front patriotique).

atmosphère générale de paix, l'insécurité a continué de régner dans certaines régions.

La province sud-africaine du KwaZulu/Natal et certains townships de celle de Gauteng ont continué d'être secoués par la violence politique. L'agitation politique au Lesotho et au Swaziland a montré que, là non plus, la stabilité ne pouvait être considérée comme acquise. Dans les régions d'Afrique du Sud en proie aux troubles, le CICR a mené des opérations de secours conjointement avec la Société nationale, distribuant des colis de vivres, des ustensiles de cuisine, des jerrycans, des bâches de plastique et des couvertures à des milliers de victimes.

Par ailleurs, les principales activités mises en place par le CICR dans la région ont consisté à promouvoir le rôle de la Croix-Rouge, à enseigner le droit international humanitaire aux forces armées et à fournir une protection aux détenus. Les délégués se sont rendus sans préavis dans des postes de police du KwaZulu/Natal, afin de vérifier les conditions de détention des personnes arrêtées en relation avec la violence politique.

Entre-temps, la délégation régionale a intensifié ses efforts pour faire prendre conscience à la fois au gouvernement et à l'opinion publique de la nécessité d'adhérer à la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques et de la réviser. Le CICR a également poursuivi son dialogue avec les gouvernements d'Afrique du Sud et du Swaziland pour les convaincre d'adhérer aux Protocoles de 1977 additionnels aux Conventions de Genève. Ces deux pays ont déposé, dans le courant de l'année, leurs instruments d'adhésion aux deux Protocoles auprès du gouvernement suisse.

AFRIQUE DU SUD

Bien que 1994 ait vu le démantèlement de l'apartheid et la mise en place, avec succès, d'un gouvernement démocratiquement élu, de nombreux problèmes et une certaine instabilité sont demeurés. La tension entre des parties de la communauté noire a continué d'augmenter en 1995, faisant de nombreuses victimes, notamment dans le KwaZulu/Natal et l'East Rand. Par ailleurs, la criminalité a continué de sévir dans toute l'Afrique du Sud, générant une insécurité pour la majorité de la population.

Malgré la libération de nombreux détenus, en 1994, par le nouveau gouvernement d'unité nationale, beaucoup de personnes sont restées incarcérées et les autorités pénitentiaires et de police ont mis beaucoup de temps à faire évoluer le système. Dès lors, il était essentiel de maintenir la présence d'une organisation neutre et indépendante comme le CICR, car le pays a connu des changements supplémentaires, passant d'un régime d'oppression à un système conférant le droit à la dignité humaine pour tous les citoyens. Une évolution particulièrement remarquable a été l'abolition unanime de la peine de mort par le parlement sud-africain, le 6 juin.

Pendant l'année, la délégation régionale de Prétoria a visité des détenus dans huit provinces sud-africaines (Eastern Transvaal, Western Cape, Northern et

Eastern Cape, Orange Free State, Gauteng, North-West et KwaZulu/Natal) et s'est concentrée sur les lieux de détention du KwaZulu/Natal et des anciens homelands, où la violence persistait. Les rapports détaillés des conclusions des délégués ont été remis aux plus hautes autorités, et le CICR a rencontré le ministre et le directeur des Services pénitentiaires pour discuter des recommandations émises par l'institution. Des visites ont été faites dans les postes de police sur la base d'un nouvel accord signé par le ministre de la Sécurité et de la Sûreté et le CICR le 27 février, confirmant l'accès de l'institution à toutes les catégories de détenus aux mains de la police sud-africaine, dont ceux arrêtés dans le cadre de l'état d'urgence.

L'action en faveur des détenus menée par le CICR en Afrique du Sud depuis plus de 30 ans a été publiquement reconnue lors d'une réunion commémorative des anciens prisonniers politiques, qui s'est tenue les 11 et 12 février à Robben Island. Sous les auspices d'une organisation sud-africaine récemment créée, appelée *Peace Visions*, quelque 1 200 anciens prisonniers se sont réunis à Cape Town pour une visite à Robben Island, où beaucoup avaient été détenus. Là, le président Nelson Mandela et d'autres chefs de la lutte antiapartheid se sont adressés à eux. En outre, l'autobiographie de Nelson Mandela intitulée *Un long chemin vers la liberté*, publiée début 1995, salue l'action du CICR en faveur des détenus en ces termes : «À cette époque, la Croix-Rouge internationale était la seule organisation qui écoutait nos plaintes et y répondait. Cela était vital, car les autorités nous ignoraient.»

Tout au long de l'année, l'opération de secours conjointe du CICR et de la Croix-Rouge sud-africaine pour les victimes de la violence politique a fourni une assistance matérielle à des milliers de personnes, essentiellement dans la province du KwaZulu/Natal.

Un programme d'instruction officiel sur le droit international humanitaire a été mis en place pour l'armée sud-africaine, et un cycle de formation de dix semaines animé par un expert du CICR a été organisé en août pour des officiers supérieurs et des sous-officiers.

Le nouveau *Bulletin* régional couvrant les activités propres du CICR ainsi que ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales d'Afrique australe a été lancé et distribué en février dans 13 pays d'Afrique australe par les délégations régionales de PréTORIA et de Harare. Au cours de l'année, les séances de diffusion à l'intention du public, de la police et des collaborateurs de la Croix-Rouge de la province du KwaZulu/Natal se sont particulièrement attachées à améliorer l'image de la Croix-Rouge et à faire mieux accepter cette dernière, afin que ses volontaires aient plus facilement accès aux victimes des violences d'origine politique dans les endroits en proie à l'insécurité.

D'autres points forts de l'action de diffusion du CICR ont été un atelier de deux jours organisé conjointement avec l'Institut des droits de l'homme d'Afrique du Sud, en mai, et un autre d'une semaine, qui s'est tenu en juin pour les responsables de l'information de la Société nationale, avec des participants de divers pays couverts par les délégations régionales de PréTORIA et de Harare.

COMORES

Tous les détenus de la capitale ont été libérés, fin septembre 1995, pendant une tentative de coup d'État perpétrée par un mercenaire français. Les chefs de cette opération ont annoncé la création d'un comité militaire transitoire, tandis que le gouvernement déposé se réfugiait à l'ambassade de France. Le 3 octobre, le comité militaire a remis le pouvoir à deux dirigeants civils des partis d'opposition. Certaines personnes ayant été arrêtées lors de cette tentative de coup d'État, le délégué régional s'est rendu aux Comores le 11 octobre, pour vérifier si elles avaient toutes été libérées. L'ancien président s'étant enfui à l'île de la Réunion, le premier ministre est devenu président par intérim d'un gouvernement d'unité nationale, dans lequel tous les partis étaient représentés.

LESOTHO

Les troubles qui avaient ébranlé le Lesotho en 1994 ne se sont que partiellement atténués en 1995, l'instabilité politique continuant de régner dans le pays. Un certain nombre de personnes ont été arrêtées en mai, parce qu'elles étaient soupçonnées de constituer des caches d'armes, afin de préparer une campagne de déstabilisation du gouvernement, mais elles ont ensuite été relâchées.

MADAGASCAR

Une étude générale a été menée par les délégués du CICR dans les prisons malgaches fin 1994 pour évaluer les conditions de détention de toutes les catégories de détenus. Le CICR a ensuite lancé, en 1995, un programme d'assistance dans les prisons, couvrant les principaux établissements pénitentiaires du pays. L'institution a notamment apporté une assistance matérielle limitée, tandis que des organisations non gouvernementales ont fourni des vivres.

Le CICR a soumis les conclusions de ses visites dans les prisons aux autorités malgaches et les a rencontrées, afin de s'entretenir avec elles de manières d'améliorer les conditions matérielles et le traitement des prisonniers.

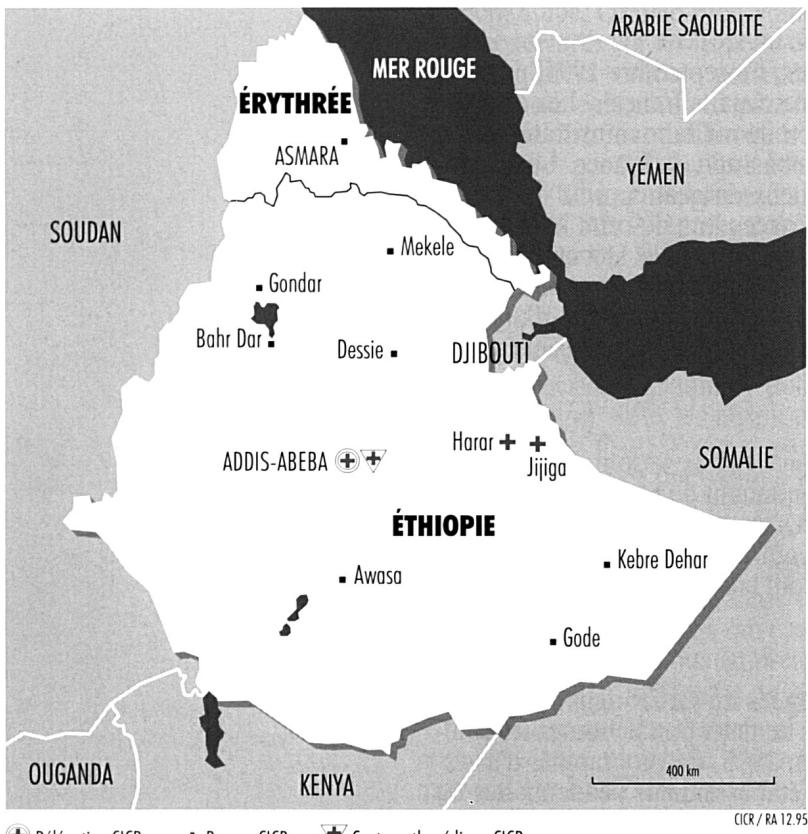
Au cours de l'année, le CICR a également procédé à sa visite annuelle de 32 personnes détenues pour des raisons de sécurité.

MAURICE

La paix a régné sur l'île en 1995, et l'opposition politique a été démocratiquement élue en décembre. Les activités du CICR ont consisté à renforcer la capacité opérationnelle générale de la Société nationale.

SWAZILAND

Le CICR et la Croix-Rouge du Swaziland ont organisé, en mars, un séminaire d'une journée pour les médias nationaux, sur le rôle et les activités de la Croix-Rouge.



⊕ Délégation CICR

⊕ Bureau CICR

⊕ Centre orthopédique CICR

Afrique orientale

ÉRYTHRÉE

L'Érythrée a célébré le deuxième anniversaire de son indépendance dans des circonstances marquées par un développement économique lent, malgré une excellente récolte en 1994-1995.

Le pays a rompu les relations diplomatiques avec le Soudan en décembre 1994, et les relations entre les deux États n'ont cessé de se dégrader depuis. Le fossé s'est encore creusé après une rencontre à Asmara en juin, qui a réuni l'ensemble des mouvements d'opposition soudanais. En outre, des affrontements auraient éclaté le long de la frontière soudanaise entre l'armée érythréenne et des combattants qui se seraient infiltrés dans le pays à partir du Soudan.

Pendant l'année, le CICR a poursuivi ses efforts pour tenter d'améliorer ses relations avec le gouvernement érythréen et l'encourager à adhérer aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels. À la fin de l'année, le gouvernement n'avait toujours pas accepté de devenir partie à

ces traités, de sorte que l'Érythrée n'était pas représentée à la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue à Genève en décembre.

Un conflit armé international a éclaté en décembre entre l'Érythrée et le Yémen, au sujet des îles Hanish, au cours duquel des soldats et des civils yéménites ont été faits prisonniers par les forces érythréennes. Le CICR a rappelé aux parties que les règles des Conventions de Genève et celles liées à la conduite des hostilités contenues dans le Protocole additionnel I appartenaient au droit coutumier et devaient donc être respectées, même si l'Érythrée n'était pas partie à ces instruments. Le CICR s'est également déclaré prêt à remplir son mandat humanitaire. Il lui a alors été demandé d'agir en tant qu'intermédiaire neutre entre les deux camps et, le 30 décembre, il a rapatrié 196 soldats et 17 civils yéménites d'Asmara à Sanaa, à bord d'un avion spécialement affrété et portant l'emblème de la croix rouge. Les 28 et 29 décembre, des délégués ont visité tous les civils et prisonniers de guerre et se sont entretenus

EN 1995, LE CICR A :

- visité 213 Yéménites détenus par les autorités érythréennes;
- appareillé 230 nouveaux patients dans trois centres orthopédiques.

sans témoin avec chacun d'eux. Ils ont bénéficié de l'entièvre coopération des gouvernements érythréen et yéménite pendant toute l'opération¹.

Au cours du second semestre, le CICR a conclu un accord avec la «Société de la Croix-Rouge d'Érythrée» en formation, pour mettre sur pied un projet similaire à celui de *Circus Ethiopia*, afin de faire mieux connaître les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que les activités du CICR.

Pendant le premier semestre 1995, le CICR a continué de soutenir l'atelier d'appareillage orthopédique d'Asmara, qui a ensuite pu fonctionner sans l'aide de l'institution.

ÉTHIOPIE

La nouvelle structure de la République fédérale démocratique d'Éthiopie a pris forme en 1995, avec la fin de la période de transition et la tenue d'élections générales, qui, quoique boycottées par de nombreux partis d'opposition, ont été organisées dans tout le pays, afin d'élire les parlements régionaux et fédéral. Mais la nouvelle organisation des régions dans le pays a déplu à plusieurs des groupes ethniques qui composent la société éthiopienne. Des partis d'opposition représentant diverses ethnies à l'intérieur des régions ont exprimé leur mécontentement, notamment l'OLF*, l'IFLO* et l'ONLF*, et un certain nombre d'affrontements armés ont eu lieu pendant l'année, entre les combattants de l'opposition et les forces du gouvernement.

Les principaux problèmes de l'Éthiopie en 1995 ont été de trois ordres. Premièrement, le risque d'instabilité interne évoqué ci-dessus. Deuxièmement, l'insuffisance de la production vivrière, qui a rendu nécessaires des importations substantielles. Troisièmement, la stabilité de toute la région, qui a semblé menacée, les relations entre l'Érythrée et le Soudan n'ayant jamais été si mauvaises et celles entre l'Éthiopie et le Soudan se détériorant sérieusement.

Activités en faveur des détenus

Quelque 1 900 détenus incarcérés en relation avec le changement de régime en 1991 et enregistrés par le CICR étaient encore derrière les barreaux à la fin de 1995. Les procès de certains d'entre eux, bien qu'ayant commencé à la fin de 1994, n'ont progressé que très lentement. En vertu de son statut d'observateur spécial, le CICR a envoyé un représentant suivre les audiences, afin de veiller au respect des garanties judiciaires fondamentales prévues par le droit international humanitaire. Certains des défendeurs ont été accusés de violations graves de ce droit.

¹ Voir aussi *Yémen*, pp. 251-253.

* OLF : *Oromo Liberation Front* (Front de libération Oromo).

* IFLO : *Islamic Front for the Liberation of Oromo*.

* ONLF : *Ogaden National Liberation Front*.

EN 1995, LE CICR A :

- visité 4 261 personnes détenues en relation avec le changement de gouvernement en 1991 ou pour des raisons liées à la sécurité de l'État, et enregistré 2 404 nouveaux détenus;
- collecté 2 036 messages Croix-Rouge et en a distribué 2 427;
- fourni un soutien médical pour soigner quelque 450 détenus atteints de tuberculose;
- distribué 32 tonnes de secours à environ 10 000 personnes, essentiellement des détenus.

Les délégués ont visité, en 1995, toutes les personnes détenues dans le cadre du changement de régime ou pour des raisons liées à la sécurité de l'État. Ces détenus étaient incarcérés dans 119 lieux de détention dans tout le pays, notamment dans des camps militaires, des postes de police et des prisons gouvernementales.

Le CICR s'est efforcé, pendant et après ses visites, d'obtenir des autorités concernées l'engagement d'améliorer les conditions de détention, en particulier d'assumer davantage la responsabilité de la santé des détenus (voir ci-après), et, si nécessaire, de veiller à ce qu'ils soient traités correctement.

Rétablissement des liens familiaux

Les activités de rétablissement des liens familiaux se sont poursuivies comme les années antérieures, pour les détenus et les réfugiés. Le nombre des réfugiés en Éthiopie s'est considérablement accru en 1995, essentiellement en raison des combats dans le Somaliland et au Sud-Soudan. Le volume des messages Croix-Rouge collectés et distribués a légèrement augmenté.

Activités de santé

Dans le cadre de son programme de visites de détenus, le CICR a examiné les conditions de santé dans les lieux de détention, fournissant des médicaments et conseillant les autorités militaires, pénitentiaires ou de police sur les besoins en matière de santé. Fort du succès remporté à Jimma, Addis-Abeba et Harar, le CICR a encouragé les autorités sanitaires locales à revoir entièrement les services médicaux dans les autres prisons.

Des exigences en matière d'eau et d'assainissement ont été évaluées et les conditions ont été améliorées dans 11 centres de détention, afin de soutenir un programme de lutte contre la tuberculose mené conjointement avec les services pénitentiaires. En effet, les causes principales de mauvaise santé sont, d'une part, le manque d'accès à l'eau potable et, d'autre part, l'insuffisance ou l'absence de systèmes d'égouts. Les techniciens de laboratoire qui travaillent dans les prisons ont reçu, pendant l'année, une formation théorique et pratique du CICR sur le dépistage de la tuberculose, dans les locaux de l'Institut Pasteur d'Addis-Abeba.

Le CICR a continué d'aider les ateliers d'appareillage orthopédique d'Addis-Abeba, Debre Zeit et Harar. Les techniciens du CICR basés au Centre de prothèses et d'orthèses d'Addis-Abeba ont aussi contribué à former 29 techniciens en orthopédie (venus d'Angola, du Cambodge, du Cameroun, d'Érythrée, du Ghana, d'Inde, du Kenya, d'Ouganda et de Tanzanie) à l'utilisation du polypropylène pour la fabrication d'appareils orthopédiques.

Activités en faveur des civils

En plus de ses activités de protection, médicales et de recherches en faveur des détenus, le CICR a continué à suivre l'évolution de la situation dans les

régions sensibles. Il a fourni, lorsque cela était nécessaire, une aide d'urgence aux civils qui avaient été affectés par la violence liée aux affrontements entre l'armée et les mouvements d'opposition. Dans ces régions, le CICR a apporté son assistance conjointement avec les sections locales de la Croix-Rouge éthiopienne.

Coopération avec la Société nationale

Sur la base de nouveaux accords signés avec la Croix-Rouge éthiopienne, le CICR a continué à coopérer avec la Société nationale dans les domaines du développement des branches, du rétablissement des liens familiaux, des premiers secours et de la diffusion. De petits projets générateurs de revenus ont été lancés dans plusieurs des branches.

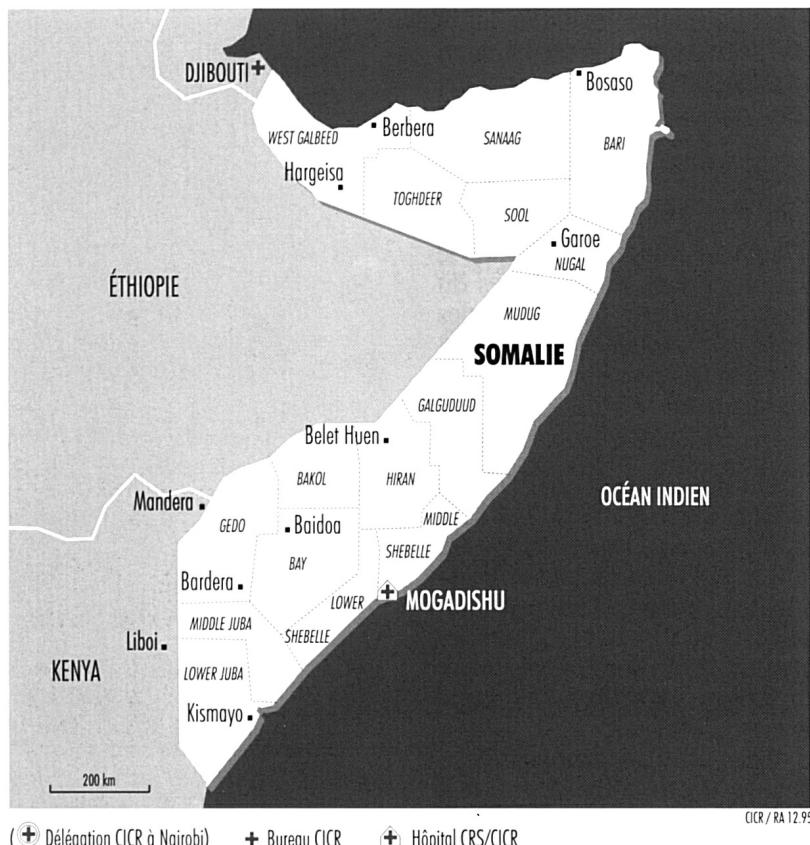
Diffusion

Les points forts de l'action de diffusion du CICR en Éthiopie en 1995 ont été les suivants: un séminaire régional organisé conjointement avec l'OUA* à Addis-Abeba en février, manifestation au cours de laquelle des représentants de 13 pays africains anglophones ont débattu des mines terrestres et de la Convention de 1980 des Nations Unies sur les armes classiques; un symposium intitulé *Dignity for All*, qui s'est tenu les 9 et 10 juin et a réuni des représentants gouvernementaux ainsi que la plupart des ONG d'Addis-Abeba; et un cours de diffusion qui s'est déroulé en juin dans la capitale, à l'intention des futurs instructeurs des forces armées éthiopiennes. Plus tard dans l'année, le CICR a obtenu la permission de diffuser les règles fondamentales du droit humanitaire parmi les soldats stationnés dans le nouveau «Somali National Regional State», anciennement l'Ogaden. Les délégués ont pu donner des conférences dans toutes les brigades de la région, et environ 2 000 militaires, soit plus de 20 pour cent des soldats du gouvernement basés en Ogaden, ont assisté aux diverses séances de trois heures.

Un accord a été signé avec le *Circus of Ethiopia*, organisation non gouvernementale locale composée d'enfants des rues, qui lutte pour la prévention des sévices à l'égard d'enfants. Ses représentations informent le public sur divers sujets, notamment sur les questions de santé, comme le sida et l'hygiène personnelle. À partir de février, le cirque a commencé à diffuser le message selon lequel l'emblème de la croix rouge devait être protégé, et à expliquer aux gens l'action du Mouvement en faveur de la population. Le spectacle a non seulement voyagé dans tout le pays, mais a aussi été enregistré et programmé à la télévision. De nouveaux sketches sur les mines terrestres et la sensibilisation au problème de la tuberculose étaient en préparation pour le spectacle de 1996.

Une série de 28 spots de diffusion du CICR ont été transmis pendant l'année sur les ondes nationales, via l'*Educational Mass Media Agency*.

* OUA : Organisation de l'unité africaine.



SOMALIE

Au début de 1995, beaucoup craignaient que la Somalie ne sombre de nouveau dans une situation apocalyptique : on redoutait une résurgence du conflit et l'on n'espérait guère que la stabilité puisse être maintenue dans le pays après le retrait de l'ONUSOM II* en mars. Toutefois, lorsqu'il est devenu clair que le départ des soldats des Nations Unies n'avait pas entraîné le chaos, l'on s'est mis à espérer fortement la conclusion d'un accord politique englobant de nombreux partis.

Malheureusement, ces espoirs ont été éphémères : en avril, les Hawadle représentaient Belet Huen, prise en juillet 1994 par la SNA* du général Aïdid. En mai, l'animosité entre Aïdid et Osman Atto, son ancien homme d'affaires, a atteint un point critique avec l'élection de ce dernier à la présidence de l'USC*/SNA, qui a amené la rupture entre les deux principaux acteurs de la SNA. Cet incident a poussé Aïdid à se proclamer président de la Somalie et à constituer un gouvernement censé être «national». La menace d'une reprise des combats est devenue réalité en septembre, lorsque l'armée du général Aïdid s'est emparée de Baidoa, capitale de la région agri-

cole la plus productive du pays, modifiant ainsi l'équilibre des forces entre les factions. Il y a eu peu de sang versé, car les clans locaux n'étaient pas unis, mais la résistance n'a pas tardé à s'organiser et de nouveaux affrontements ont été signalés jusqu'à la fin de l'année.

Après la prise de Baidoa, on pensait qu'Aïdid tenterait de prendre le contrôle d'autres parties des riches régions du centre et de l'ouest de la Somalie, et que les clans rivaux noueraient des alliances pour faire obstacle à de telles visées. En effet, les alliances sans cesse changeantes qui caractérisent la Somalie ont continué d'être le principal facteur qui détermine l'avenir du pays. Entre-temps, la rivalité qui opposait toujours Aïdid à Mogadishu-Sud et Ali Mahdi dans le

* ONUSOM II : Opération des Nations Unies en Somalie.

* SNA : *Somali National Alliance*.

* USC : *United Somali Congress*.

nord de la capitale a donné lieu à de fréquents affrontements armés. Les combats entre les deux rivaux se sont intensifiés en octobre, entraînant la fermeture du port de Mogadishu-Sud. Des combats ont également éclaté dans la région de Galguduud, entre les sous-clans Murusade et Abgal, déplaçant quelque 8 000 personnes selon les estimations.

La charia est de plus en plus apparue, en 1995, comme une option viable dans diverses parties du pays. À Mogadishu-Nord par exemple, Ali Mahdi a cessé de parler de démocratie, pour mettre en place un système de gouverneurs fondamentalistes. Le fondamentalisme a gagné en popularité en 1995, ses châtiments radicaux ayant réussi, en partie du moins, à réduire le banditisme armé. Les groupes fondamentalistes ont également recueilli des soutiens grâce à leur utile action de secours. La charia a eu pour attrait majeur de dépasser tout loyalisme à un clan donné, soudant ainsi le peuple somalien.

Somaliland

De graves affrontements avaient éclaté au Somaliland à la fin de 1994, surtout entre les Habr Gerhaji et le gouvernement. Le conflit avait tout d'abord porté sur le contrôle de l'aéroport d'Hargeisa, mais n'avait pas tardé à dégénérer en une querelle majeure de clans sur la question du fédéralisme ou de l'indépendance pour le nord-ouest de la Somalie. Plus de 150 000 personnes ont été déplacées par les combats qui se sont déroulés fin 1994 et en janvier 1995 autour d'Hargeisa, et 150 000 autres ont subi le même sort, fin mars, dans la région de Burao. Le CICR est immédiatement intervenu pour apporter à ces personnes des secours médicaux et non alimentaires. Les délégués ont également visité des personnes détenues par les deux parties en relation avec le conflit au Somaliland.

Le CICR a suivi de près l'évolution de la situation dans le nord-ouest du pays jusqu'à la fin de l'année, car les armes n'avaient toujours pas été déposées. Il a fourni des médicaments et du matériel médical, ainsi que d'autres formes d'assistance aux hôpitaux de Beer et d'Odweyne, de même qu'à des postes de santé situés dans des endroits touchés par le conflit.

Activités en faveur de la population civile

Bien que le conflit en Somalie ait été très localisé en 1995 et n'ait jamais approché les degrés d'intensité de 1991 et 1992 — surtout parce que les arsenaux considérables d'armes lourdes qui avaient été laissés par le gouvernement Syaad Barré étaient plus ou moins épuisés —, il a eu de graves conséquences pour la population civile. Les combats sont restés limités sur le plan géographique, mais ont néanmoins touché une zone beaucoup plus grande, car ils ont eu un effet direct et immédiat sur le commerce (couplant notamment l'accès aux ports). Cette situation a révélé qu'une action immédiate, correctement ciblée et, dans la mesure du possible, préventive, était nécessaire pour éviter une

EN 1995, LE CICR A:

- collecté 60 690 messages Croix-Rouge et en a distribué 48 870;
- localisé 885 membres de familles dispersées;
- admis quelque 4 700 patients à l'hôpital du Croissant-Rouge de Somalie et du CICR à Mogadishu-Nord (Keysaney) et réalisé environ 2 500 interventions chirurgicales;
- remis en état ou créé des postes de santé en divers endroits du pays, selon les besoins;
- fourni à deux hôpitaux de Mogadishu-Sud des médicaments et des secours médicaux et chirurgicaux pour soigner les blessés;
- soutenu les soins de santé primaires dans deux régions (vallée du Juba et Hiran), en formant le personnel local et en fournissant des médicaments;
- distribué 2 620 tonnes de vivres et 1 430 tonnes d'autres secours — semences, feuilles de plastique, bâches, couvertures, moustiquaires, hameçons et fil de pêche — à 175 000 civils déplacés par les divers conflits dans tout le pays;
- remis en état cinq forages et 25 puits creusés à la main, installé 20 pompes à main et réparé les systèmes de distribution d'eau dans six hôpitaux.

catastrophe générale et le retour inévitable vers des programmes d'assistance à grande échelle.

Les perspectives avaient semblé plutôt favorables pour l'agriculture somalienne, à la suite d'une récolte exceptionnelle en 1994 dans la vallée du Juba et dans les régions de Bay et de Shebelle, qui sont traditionnellement les greniers du pays. Malheureusement, les combats et le faible niveau des précipitations dans certaines régions ont été tels que la récolte de 1995 n'a même pas été la moitié de celle de 1994. Les évaluations nutritionnelles effectuées par le CICR en mai dans la vallée du Juba ont révélé une situation catastrophique. Les causes principales identifiées ont été le manque de vivres, l'insalubrité de l'eau et les effets à long terme de régimes alimentaires peu variés. Par conséquent, le CICR a dû procéder à des distributions ponctuelles de nourriture dans le Lower Juba. De surcroît, les réfugiés somaliens de retour du Kenya sont arrivés dans cette région en ayant épousseté les rations de départ fournies par le HCR.

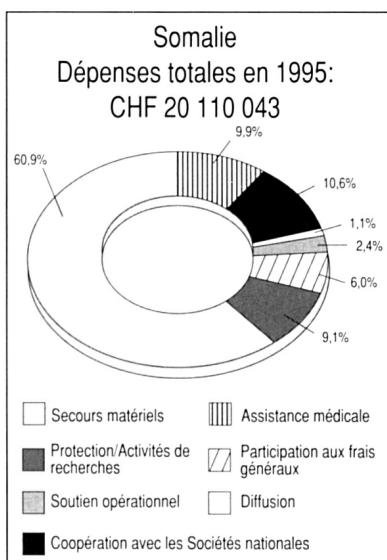
De nouvelles évaluations du CICR réalisées en octobre ont fait apparaître un nombre extrêmement élevé de cas de malnutrition grave, brossant un tableau plus alarmant que les études faites par d'autres organisations humanitaires. Le CICR a donc décidé d'intensifier son programme d'aide alimentaire dans le Lower Juba, à la fois pour les rapatriés et pour la population locale. À la fin de l'année, quelque 55 000 personnes avaient reçu une assistance alimentaire ou autre dans cette région. Deux distributions de vivres majeures ont également été organisées dans la zone de Kismayo.

Le programme de secours récemment élargi du CICR a été dirigé vers des groupes spécifiques touchés par le conflit en Somalie, en particulier les personnes déplacées et les rapatriés. Il n'a pas été conçu uniquement pour fournir des rations alimentaires d'urgence limitées aux groupes vulnérables. Son objectif a aussi été d'apporter une assistance pratique à cette population, dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, afin de lui permettre de redevenir autosuffisante et d'empêcher ainsi qu'elle n'ait besoin à l'avenir de distributions de vivres plus importantes et sur une plus longue durée.

Le CICR a également commencé à surveiller étroitement la situation alimentaire précaire de certaines régions, afin d'anticiper les besoins, et a entrepris de partager ses conclusions avec d'autres organisations humanitaires.

Assistance agricole

La situation alimentaire en Somalie est, chaque année, extrêmement instable. Même en période de paix, il n'est jamais sûr que la récolte sera bonne, de sorte que la population doit souvent compter sur les réserves constituées lors de récoltes antérieures. Pour les personnes toujours plus nombreuses qui sont rentrées dans leur région d'origine en 1995 et qui ne disposaient naturellement pas de tels stocks, la première récolte a été cruciale. Malheureusement, elle a été mauvaise en beaucoup d'endroits. En outre, le nombre de têtes de bétail ayant diminué en raison des besoins créés par l'accroissement de la population



dans certaines zones, le CICR a pris conscience que, dans ce domaine également, l'assistance était vitale. Il a donc entrepris des préparatifs destinés à faciliter le transport de médicaments vétérinaires dans les régions isolées de l'intérieur du pays.

Activités de santé

Le CICR a poursuivi, tout au long de l'année, son programme médical visant à rétablir et à maintenir des soins de santé pour les communautés touchées par le conflit. Des médicaments de base et d'autres secours médicaux ont été distribués aux hôpitaux et aux postes de santé existants, et une formation a été dispensée aux médecins et infirmiers locaux. Un appui important a été fourni à l'hôpital du Croissant-Rouge de Somalie de Keysaney, à Mogadishu-Nord, et aux hôpitaux Benadir et Digfer, à Mogadishu-Sud, qui ont régulièrement admis des personnes blessées dans les combats et manquaient de fournitures de base.

Des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été menés dans tout le pays, notamment la remise en état et l'équipement de forages et de puits creusés à la main existants, en particulier à Mogadishu, dans la vallée du Juba et le Somaliland, et dans des hôpitaux de Dusa Mareb et Galcaio.

Activités de protection en faveur des civils et des détenus

Le CICR a continué à jouer son rôle d'intermédiaire neutre entre les diverses parties. Il leur a instamment demandé de respecter le droit humanitaire et d'épargner la vie des civils lors des affrontements. Travaillant conformément aux critères habituels du CICR, des délégués ont visité les détenus aux mains des belligérants en Somalie, et en particulier dans le Somaliland (plus de 400). Des visites répétées ont été effectuées à intervalles réguliers pour suivre le traitement, ainsi que les conditions nutritionnelles et médicales des détenus. Des médicaments de base et des articles d'hygiène personnelle ont été fournis par le CICR lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Rétablissement des liens familiaux

Une fois encore, le service des messages Croix-Rouge du CICR a continué d'être le seul moyen de communication fiable et régulier en Somalie, tant à l'intérieur du pays qu'avec l'étranger. Bien que moins important qu'en 1994, le volume des messages collectés et distribués est resté élevé, avec le retour de nombreux réfugiés.

Diffusion et information

La délégation s'est efforcée, tout au long de l'année, de faire mieux connaître la neutralité et le mandat spécifique du CICR, ainsi que les règles fondamentales du droit international humanitaire. Elle a, à cette fin, organisé un pro-

gramme de diffusion aussi vaste que varié, spécialement adapté à la culture somalienne, et essentiellement ciblé sur les faiseurs d'opinion, les milices et les jeunes. Ces programmes spécifiques comportaient notamment un projet dans lequel quatre historiens somaliens ont entrepris de rechercher des valeurs somaliennes traditionnelles existant dans la guerre et susceptibles de correspondre à celles du droit humanitaire. Des efforts particuliers ont été faits pour renforcer les programmes de diffusion menés par le Croissant-Rouge de Somalie. Des productions théâtrales locales destinées à promouvoir ses activités et celles du CICR ont été lancées dans toutes les sections locales du Croissant-Rouge.

La délégation a, dans le même temps, continué d'informer les médias, les donateurs et les autres organisations internationales sur les activités du CICR en Somalie, à la fois par des contacts directs et en publiant régulièrement des informations faisant le point de la situation.

SOUUDAN

La lutte armée au Soudan est devenue encore plus complexe en 1995. Outre le conflit en cours entre le gouvernement de Khartoum et l'opposition dans le sud, un second type de confrontation armée a gagné en intensité et en complexité. En effet, des combats ont opposé les nombreuses factions dissidentes dans le sud, où l'on a vu les alliances se faire et se défaire presque du jour au lendemain, et où des unités individuelles ont souvent semblé agir de manière totalement indépendante. Cette lutte pour le pouvoir entre des factions se divisant et fusionnant sans cesse a inévitablement infligé des souffrances supplémentaires aux civils du Sud-Soudan et a eu de profondes répercussions sur leurs conditions de vie. Le tableau a davantage été assombri encore par des incursions transfrontalières, notamment à partir de l'Ouganda.

Une offensive majeure a été lancée le 23 octobre par la SPLA*, dans une vaste région située entre la frontière ougandaise et Juba. À la fin du mois, l'aéroport de Juba a été fermé à l'ensemble du trafic civil, y compris les vols humanitaires. À partir du 23 novembre, le Sud-Soudan a été interdit à tous les avions humanitaires. Le CICR a alors évacué ses collaborateurs sur le terrain de tous les endroits où ils travaillaient, sauf de Juba.

Le chef de la délégation a été reçu, le 30 novembre, par le chef de la sûreté de l'État à Khartoum. Le plan de vol du CICR pour décembre a été accepté et des évacuations médicales par voie aérienne, qui avaient été interdites jusqu'alors, ont également été autorisées. D'autres organisations humanitaires ont pu reprendre leurs vols dans le Sud-Soudan, à l'exception d'une zone interdite, au CICR aussi, comprenant des régions où les combats se poursuivaient. Malgré cette évolution positive de la situation, lorsque le CICR a reçu, le 5 décembre,

EN 1995, LE CICR A :

- collecté 61 000 messages Croix-Rouge et en a distribué 60 000;
- fourni à un total de 150 000 personnes 84 000 outils aratoires, 400 tonnes de semences, 550 000 hameçons, 79 000 bobines de fil de pêche et 322 000 mètres de moustiquaires;
- distribué des médicaments et des secours médicaux à 70 établissements de santé dans le sud;
- admis 1 958 patients et procédé à 5 259 interventions chirurgicales à l'hôpital de Lokichokio;
- pratiqué quelque 2 000 interventions chirurgicales à l'hôpital de Juba;
- épuipé 710 amputés de guerre de membres artificiels et fabriqué 1 263 prothèses dans les ateliers d'appareillage orthopédique de Lokichokio et de Khartoum.

* SPLA : Sudanese People's Liberation Army (Armée populaire de libération du Soudan).

confirmation écrite de son plan de vol, une douzaine d'autres endroits qui avaient été acceptés à l'origine étaient marqués comme étant hors de la zone autorisée. Le 9 décembre, un avion de l'institution a été touché par des tirs de fusil près de Waat, dans le sud de la région du Haut-Nil, où des combats entre factions de l'opposition se déroulaient depuis plusieurs mois. Le CICR a donc dû suspendre tous ses vols dans la région jusqu'à la fin de l'année.

Outre ses troubles internes, les rapports du Soudan avec ses voisins n'ont cessé de se dégrader en 1995. À la suite d'une tentative d'assassinat du président égyptien au sommet de l'OUA à Addis-Abeba en juin, les relations déjà tendues entre le Soudan et l'Égypte ont atteint le point de rupture : des propos quasi guerriers ont été échangés entre Le Caire et Khartoum, et des affrontements frontaliers limités se sont produits. Par la suite, l'Éthiopie a accusé le gouvernement soudanais d'avoir été impliqué dans le complot d'assassinat et de donner asile à trois suspects de cette affaire. Depuis, les relations entre les deux pays sont restées glaciales. L'Érythrée avait rompu les liens diplomatiques avec le Soudan en décembre 1994, accusant Khartoum de former des fondamentalistes islamistes, afin de déstabiliser le gouvernement d'Asmara. Le gouvernement soudanais a continué d'affirmer que l'Érythrée et l'Ouganda soutenaient la SPLA.

L'Ouganda a également coupé les ponts avec Khartoum en avril 1995, l'accusant d'abriter et de soutenir le LRA* (voir *Ouganda*, sous *Nairobi, délégation régionale*). La tension s'est considérablement accrue en novembre, lorsque les chefs des deux pays se sont ouvertement accusés l'un l'autre d'agression. Il y a eu une escalade de menaces verbales, Kampala déclarant que des avions soudanais avaient violé l'espace aérien ougandais et qu'une attaque serait lancée contre le Soudan si Khartoum ne cessait pas de soutenir le LRA et ne retirait pas ouvertement son affirmation selon laquelle des soldats ougandais se battaient aux côtés des hommes de la SPLA.



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

✚ Hôpital CICR

▼ Centre orthopédique CICR

CICR / RA 12/95

* LRA : Lord's Resistance Army.

Le Soudan s'est donc trouvé de plus en plus isolé à la fin de l'année, et l'espoir de réconciliation avec l'opposition ou les pays voisins était bien mince.

Activités en faveur de la population civile

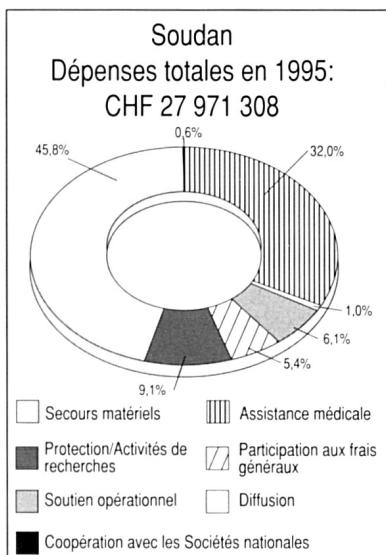
Les civils ont une fois encore subi les conséquences du conflit en 1995. Beaucoup ont vu leur village complètement rasé, leurs enfants enlevés, leurs récoltes brûlées, leur bétail volé et leurs proches tués. Beaucoup plus encore ont été contraints (souvent à plusieurs reprises) de fuir vers des endroits où ils n'avaient aucun moyen de subsistance, et ont donc fréquemment dû compter sur des organisations de secours pour survivre.

Le CICR a continué à assister les civils soudanais affectés par le conflit. Il leur a fourni une aide matérielle, notamment des semences, des outils et de l'attirail de pêche, pour les aider à retrouver un certain degré d'autosuffisance, augmentant ainsi leurs chances de survie et les empêchant de devenir dépendants du soutien externe. Des couvertures, du savon, des ustensiles de cuisine et d'autres articles de secours ont été remis aux civils nouvellement déplacés qui avaient tout perdu, ainsi qu'aux victimes des pillages et des destructions.

Les délégués ont non seulement dispensé une aide matérielle, mais ont aussi poursuivi leurs efforts visant à persuader les autorités et les mouvements rebelles de respecter les civils ainsi que les règles et les principes essentiels du droit international humanitaire. Toutefois, comme les années précédentes, le CICR a eu des difficultés considérables pour obtenir l'accès à toutes les régions touchées par le conflit. Tandis que le gouvernement soudanais a systématiquement refusé au CICR l'autorisation de se rendre par avion dans certaines des localités qui figuraient sur ses plans de vol mensuels, l'institution s'est également vu interdire l'accès à d'autres lieux par les groupes d'opposition armés. L'effet a été immédiat sur les conditions de vie des civils de ces régions. Les programmes d'assistance existants ont parfois été compromis, parce que les délégués ne pouvaient retourner dans une certaine zone pour assurer le suivi du travail qu'ils avaient entrepris. Les demandes d'évacuation de blessés par avion ont souvent été rejetées. Un tel mépris du sort des victimes du conflit constituant une violation directe du droit humanitaire, la question a été l'une de celles qui figuraient en tête de l'ordre du jour du CICR lors d'entretiens avec des responsables à Khartoum et sur le terrain. Des démarches répétées ont été effectuées tout au long de l'année auprès des autorités, afin d'obtenir l'accès à toutes les victimes du conflit.

Activités de santé

Les deux principaux hôpitaux, susceptibles d'assurer les soins adéquats aux personnes blessées dans les combats au Sud-Soudan et aux cas graves qui ne pouvaient pas être traités dans les postes de santé locaux, sont restés l'hôpital chirurgical du CICR à Lokichokio, dans le nord-ouest du Kenya, et celui



dépendant du ministère soudanais de la Santé à Juba. Une équipe chirurgicale du CICR a été mise en place dans ce dernier et l'institution l'a approvisionné en médicaments et autres secours médicaux. L'établissement de Lokichokio a été considérablement agrandi en 1995, afin de pouvoir faire face à une urgence de grande ampleur. Le nombre de lits a été porté à 540.

L'atelier d'appareillage orthopédique du CICR à Lokichokio a également été agrandi pendant l'année pour pouvoir répondre à la demande et a continué de fournir aux amputés des membres artificiels et d'autres appareils orthopédiques. Des conseils techniques ont aussi été donnés au centre d'appareillage orthopédique de Khartoum.

Une partie importante du programme médical du CICR en 1995 a consisté à augmenter la capacité des postes de santé dans des zones isolées, afin que ceux-ci puissent fournir des soins de santé primaires et des services de prévention. Le CICR a apporté les compétences ainsi que l'assistance matérielle requises pour de telles activités. Il a également amélioré les systèmes locaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement en construisant des puits, en remettant des forages en état et en installant des pompes à main.

Le CICR a fourni, à Omdurman, de l'eau potable aux personnes déplacées vivant dans des camps.

Activités en faveur des détenus

Le gouvernement soudanais a continué de refuser au CICR l'accès aux personnes détenues en relation avec le conflit, et tous les efforts de l'institution sont restés vains. En mai, le gouvernement est revenu sur l'autorisation qu'il avait donnée au CICR, en août 1994, de visiter les personnes détenues dans le cadre du conflit. Lors d'une réunion qui s'est tenue le 15 mai au siège, à Genève, entre le président de l'institution et le ministre soudanais des Affaires étrangères, le président a réaffirmé qu'il était urgent de procéder à de telles visites. Un nouveau mémorandum a été soumis à ce même ministre le 17 juin, demandant l'accès immédiat aux personnes détenues en relation avec le conflit, et réitérant l'offre du CICR de visiter les personnes détenues pour des raisons liées à la sécurité de l'État, quel que soit leur statut. À la fin de l'année, le CICR n'avait toujours pas reçu l'autorisation nécessaire.

Les délégués n'ont pas pu répéter leurs visites, suspendues depuis août 1994, aux détenus incarcérés par la SPLA, car les autorités en question ont refusé de leur permettre de s'entretenir sans témoin avec les détenus. Le dialogue sur ce sujet avec la SPLA a néanmoins repris vers la fin de l'année.

Rétablissement des liens familiaux

Le CICR a continué de faire fonctionner son réseau de bureaux de recherches dans tout le Soudan. Un grand nombre de messages ont été échangés, d'une part, entre les personnes vivant dans le camp de réfugiés de Kakuma, dans le nord du Kenya, et leurs familles habitant dans les villages du

Sud-Soudan et, d'autre part, entre les personnes déplacées dans les camps près de Khartoum et leurs familles dans le sud. Des messages ont également été échangés entre les Soudanais réfugiés en Éthiopie, en Ouganda, en République centrafricaine et au Zaïre, et leurs familles restées au Soudan. Les Sociétés nationales de tous ces pays ont activement participé à cette action.

Diffusion

Le travail de diffusion s'est concentré sur des programmes destinés aux autorités militaires et civiles de Khartoum, et des programmes conjoints ont été mis en place avec des branches du Croissant-Rouge soudanais dans le sud.

NAIROBI Délégation régionale (Djibouti, Kenya, Ouganda et Tanzanie)

Le travail de la délégation régionale du CICR à Nairobi a continué à prendre de l'ampleur en 1995, non seulement en raison de l'intensification des activités au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, mais aussi parce que la délégation régionale joue le rôle de centre de coordination pour les services spécialisés et de soutien pour d'autres opérations du CICR dans la région, en particulier au Burundi, au Rwanda, en Somalie, au Soudan et au Zaïre. L'apport de services pour ces opérations a constitué plus de 80 pour cent de l'activité de la délégation régionale en 1995: compétences agricoles et vétérinaires, approvisionnement en eau et assainissement, rétablissement des liens familiaux, logistique/opérations aériennes, fourniture et gestion de stocks d'urgence, administration d'un atelier technique régional, transports, soutien administratif, aide au personnel et liaison avec les médias. Comme les années précédentes, tous ces services se sont avérés être beaucoup plus efficaces et économiques lorsqu'ils étaient effectués à Nairobi plutôt qu'à Genève, et permettraient une intervention du CICR bien plus rapide en cas d'urgence. De plus, certains des services ont assumé divers degrés de responsabilité en matière de coordination pour certaines délégations opérationnelles: les collaborateurs chargé des recherches à Nairobi ont par exemple eu la responsabilité de centraliser les données sur les enfants non accompagnés dans la région des Grands Lacs.

DJIBOUTI

Un accord de paix signé entre le gouvernement et le mouvement d'opposition FRUD*, le 26 décembre 1994, avait mis fin à trois années de conflit armé interne. Si elle n'a pas été totalement calme, la situation a été relativement stable en 1995.

* FRUD: Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie.

Le CICR a visité à la prison centrale, en juin, quatre détenus de sécurité, dont deux étaient vus pour la première fois.

Le bureau du CICR à Djibouti a servi, pendant l'année, de base logistique pour l'opération au Somaliland.

KENYA

L'opinion politique s'est polarisée au Kenya en 1995 et l'opposition au gouvernement a été plus marquée que jamais. Le «Mouvement du 18 février» a révélé que son objectif était d'évincer le président du pouvoir. En conséquence, les relations du Kenya avec l'Ouganda se sont tendues, Nairobi accusant Kampala de prêter asile au chef du Mouvement.

La violence et les affrontements interethniques au sujet des terres semblaient avoir diminué à la fin de l'année, bien que 100 000 personnes soient toujours déplacées dans la Rift Valley. Ces troubles étaient liés aux questions essentielles de l'allocation des terres et du droit de vote, qui ont été gelées par les autorités, laissant la porte ouverte à l'apparition de tensions plus fortes.

Au cours de l'année, le CICR a eu pour principales activités au Kenya : la distribution d'assistance matérielle (essentiellement sous la forme de plaques de tôle ondulée) par l'intermédiaire de la Croix-Rouge du Kenya aux familles déplacées dans les parties de la Rift Valley touchées par la violence politique; des études hydrogéologiques faites à Lokichokio et dans le campement de Moi N'Dabi, afin de connaître les réserves d'eau du sous-sol, car le nombre des personnes déplacées ne cessait de croître; la formation au secourisme et à la préparation aux catastrophes pour les volontaires de la Croix-Rouge locale; une campagne visant à faire davantage respecter l'emblème de la croix rouge, menée avec le soutien précieux de la Société nationale; enfin, d'autres activités de recherches pour les réfugiés somaliens.

OUGANDA

Le sort a réservé à la fois le meilleur et le pire à l'Ouganda en 1995. D'une part, la réussite économique du pays a dépassé celle de la plupart des autres États africains. D'autre part, on a assisté à une réapparition de l'opposition armée au gouvernement, sous la forme insidieuse si bien connue en Ouganda dans les années 80 : enlèvement d'enfants, actes destinés à terroriser les civils et pose indiscriminée de mines dans les provinces du West Nile et du Nord. La LRA, qui serait soutenue par le gouvernement soudanais en guise de représailles pour l'appui de Kampala à la SPLA (voir *Soudan*), aurait été l'artisan de la campagne de terreur visant à déstabiliser le gouvernement ougandais. D'anciennes rumeurs d'attaques armées devant être lancées à partir du Soudan et du Zaïre par le *West Nile Bank Front* sont finalement devenues réalité en 1995. Ces attaques sont toutefois restées de faible envergure.

La sous-délégation du CICR à Kampala a envoyé un délégué en poste dans le nord du pays au milieu de 1995 pour suivre de près la situation humanitaire

dans cette région. Les personnes arrêtées en relation avec le conflit et avec des incidents liés à des insurrections ont été visitées. Parallèlement, le CICR a tenté d'entrer directement en contact avec la LRA, mais l'opération s'est révélée très difficile jusqu'en octobre, date où les délégués ont finalement rencontré des représentants de ce mouvement. Le CICR espérait que de tels contacts aideraient à promouvoir le respect des règles fondamentales du droit international humanitaire et à améliorer la sécurité. Les activités de l'institution dans le nord de l'Ouganda, notamment la fourniture d'une assistance non alimentaire aux civils affectés par des affrontements, ont été exécutées en étroite coopération avec la Croix-Rouge de l'Ouganda.

Des troubles impliquant des mouvements rebelles antigouvernementaux dans d'autres régions ont été relevés plus tôt dans l'année, mais ont pris fin à la suite de l'intervention de l'armée.

Le CICR a mené à bien d'autres actions en Ouganda en 1995, comme des activités de recherches en relation avec la crise rwandaise, notamment l'enregistrement et le suivi des enfants non accompagnés vivant dans les camps de réfugiés du sud de l'Ouganda. Les demandes officielles du CICR d'avoir accès aux détenus classés déserteurs de la NRA* sont restées sans réponse pendant l'année 1995, bien que les visites d'autres catégories de détenus de sécurité aient été autorisées. Des rapports de prison confidentiels ont été remis au ministre de l'Intérieur dans la deuxième quinzaine de mai et, en juin, les autorités ont demandé au CICR d'agir en tant qu'intermédiaire entre les ambassades des pays donateurs et les organismes d'aide, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources dans les prisons.

TANZANIE

La préoccupation majeure du CICR en Tanzanie en 1995 a été le sort de quelque 750 000 réfugiés burundais et rwandais le long de la frontière occidentale. Ceux-ci étaient confinés dans des camps de réfugiés placés sous la garde de soldats tanzaniens, et il leur était interdit de travailler. L'incertitude concernant ces personnes s'est accrue en septembre, lorsque le gouvernement tanzanien a informé le HCR qu'il s'attendait à ce que le rapatriement soit pratiquement achevé au milieu de 1996.

La principale activité du CICR dans la région de Ngara, en Tanzanie, a consisté en recherches, bien qu'aucune opération transfrontalière n'ait pu être effectuée pour réunir des familles, car la frontière est restée fermée. Néanmoins, le CICR a organisé, en juin, le retour dans leurs familles de huit enfants qui se trouvaient dans des camps de réfugiés au Zaïre. Ils ont été amenés par avion en Tanzanie. Une opération similaire s'est déroulée en sens inverse. Le volume des messages Croix-Rouge collectés et distribués dans la région de

* NRA : *National Resistance Army*.

Ngara a considérablement augmenté au cours de l'année (pour des statistiques en matière d'activités de recherches, voir *Rwanda*).

À Ngara également, le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge de Tanzanie et la Fédération, a commencé à travailler à un programme Croix-Rouge conjoint pour une station de radio locale, à l'intention des réfugiés et de la population résidente. Une série d'ateliers de diffusion a également été organisée pour quelque 500 volontaires de la Croix-Rouge de Tanzanie travaillant dans les camps de réfugiés.